LE JEUNE INDEPENDANT
N° 5229 - SAMEDI 25 JUILLET 2015
www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net



LA MÉDECINE ET L'INFORMATIQUE EN TÊTE DE LISTE

Possibilité de revoir à la hausse les moyennes d'accès à certaines filières

Lire en page 5

A Paris Lamamra répond à l'ex-président français

CONTRE LA VULGARITÉ DE SARKOZY





Il fallait s'y attendre, le ministre des Affaires étrangères et pas moins ministre d'Etat, Ramtane Lamamra, a réagi aux inepties de Nicolas Sarkozy, ex-président de la République française. Réponse à domicile puisque le ministre algérien s'est exprimé à partir de Paris en marge d'une rencontre avec son homologue Laurent Fabius dans le cadre des consultations politiques algéro-françaises.

Lire en page 3



SELLAL AFFIRME QUE LE PAYS RESTERA UNE FORCE ÉNERGÉTIQUE

L'Algérie poursuivra la diversification de son économie

Lire en page 2



LA DÉPÉNALISATION DE L'ACTE DE GESTION FAIT SON BONHOMME DE CHEMIN

La fin de la terreur des lettres anonymes ?

Lire en page 2



LIGUE DES CHAMPIONS D'AFRIQUE : ES SÉTIF / EL MERRIKH (SOUDAN) CE SOIR À SÉTIF À 21H30

« Faire confiance aux joueurs sur le terrain »

Lire en page 13

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 — ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 10 DA, FRANCE 1 EURO

FISCALITÉ ET ÉCONOMIE INFORMELLE

Les principales mesures de la LFC 2015

LES PRINCIPALES dispositions de la loi de finances complémentaire 2015 portent sur la révision des taux de certains impôts, la rationalisation des dépenses publiques pour réduire le déficit budgétaire, et l'assainissement de l'économie informelle à travers le paiement d'une taxe forfaitaire par les détenteurs de capitaux pour transférer leur argent du circuit informel vers les banques. Dans le volet fiscal, l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS), unifié par la loi de finances initiale 2015 à un taux de 23% pour toutes les activités, a été revu pour osciller dans une fourchette allant entre 19% et 26% en fonction de la nature de l'activité. Le taux de l'IBS est, alors, fixé, respectivement, à 19% pour les entreprises de production, à 23% pour les activités de BTPH et de tourisme, et à 26% pour les autres activités notamment celles d'importation et de revente en l'état. Ces dispositions s'ajoutent à d'autres mesures introduites par la LFC 2015 visant à actualiser les taux de rendement de la fiscalité ordinaire mais aussi à encourager la production nationale. La Taxe sur l'activité professionnelle (TAP) a également été réduite pour passer de 2% à 1% pour les activités de production de biens, et à 1,5% pour les activités de BTPH. Pour les autres activités, la TAP est maintenue à 2%, tandis que celle de transport par canalisation d'hydrocarbures sera portée à 3%. Dans cette même logique, la LFC 2015 apporte également des réductions ou des exonérations de droits de douanes sur les intrants de certains produits sidérurgiques, les profilés d'aluminium et les corps gras végétaux pour encourager la production locale. Intervenant dans une conjoncture toujours marquée par la baisse des cours mondiaux du pétrole, la LFC 2015 a été élaborée sur la base d'un cadre macro-économique prévoyant une croissance hors hydrocarbures de 5,1% (contre 4,25% dans la LF initiale) et un taux d'inflation de 4% (contre 3%). Le prix du baril de pétrole, pris comme référence, est de 37 dollars pour le calcul du budget et de 60 dollars au niveau du marché. Quant aux recettes des exportations d'hydrocarbures attendues, elles sont estimées à 34 milliards de dollars en 2015 (contre 68 milliards de dollars en 2014), tandis que les importations devront s'établir à 57,3 milliards de dollars (contre 65,44 milliards de dollars dans la loi des finances initiale 2015 et 60 milliards de dollars en 2014), précise le communiqué.Quant aux recettes budgétaires, la LFC 2015 table sur des recettes de l'ordre de 4.953 mds DA, en augmentation de 242,4 mds DA par rapport à la loi des finances initiale. Cette plus-value doit provenir notamment d'une amélioration de la collecte de l'impôt, ainsi que des versements accrus des excédents financiers par l'Agence de valorisation des hydrocarbures (Alnaft) et par l'Agence de régulation de la poste et des télécommunications (ARPT).Pour ce qui concerne les dépenses budgétaires de l'Etat, elles passeront à 7.588 mds DA (contre 7.692 mds DA dans la LF initiale 2015). De nouvelles mesures sont introduitespour encourager l'investissement, assainir le secteur informel et renforcer les finances locales. Afin de promouvoir la croissance et la production de biens et de services, cette nouvelle loi simplifie la procédure de création d'entreprises et de l'accès au foncier industriel avec le guichet unique au niveau local au lieu et place du Comité d'assistance à la localisation et à la promotion des investissementset de la régulation du foncier (Calpiref).

TOUT EN AFFIRMANT QUE LE PAYS RESTERA UNE FORCE ÉNERGÉTIQUE

Sellal assure que l'Algérie poursuivra la diversification de son économie

Le Premier ministre Abdelmalek Sellal a affirmé jeudi à Alger que le gouvernement poursuivra sa politique de diversification de l'économiepour bâtir une économie nationale forte, soulignant la nécessité de remplacer la politique de la dépense publique par la performance économique. Invité de l'émission «HiwarEssaaa» (débat de l'heure) de l'ENTV, il a indiqué qu'en dépit du recul des revenus de l'Etat en raison de la baisse des prix du pétrole, «le pays jouit de tous les moyens de faire face à cette situation», appelant à renoncer à la politique de l'économie basée sur les recettes des hydrocarbures et de s'orienter vers une économie basée sur l'investissement dans les secteurs productifs.



M. Sellal s'exprimait au lendemain du Conseil des ministres tenu sous la présidence d'Abdelaziz Bouteflika, président de la République, et qui a été sanctionné par plusieurs mesures notamment économiques, dont l'adoptiond'une ordonnance portant loi de finances complémentaire pour 2015 et du décret présidentiel portant réglementation des marchés publics.

L'Algérie possède des réserves de change qui lui permettent de couvrir 26 mois d'importations avec le rythme actuel sans aucun problème, a-t-il précisé.Le Premier ministre a également indiqué que le gouvernement poursuivra la politique de rationalisation des dépenses, de contrôle des ressources, de création de la richesse et de lutte contre la fraude.

Evoquant les décisions du conseil des ministres, notamment celles relatives à l'assainissement de l'économie des activités illégales, le Premier ministre a annoncé une rencontre lundi prochain avec les responsables des banques en vue de récupérer les fonds des commerçants informels et qui ont atteint près de 3 700 milliards dont 700 à 1 000 milliards constituent un excédent et de les intégrer dans les banques pour les exploiter dans l'économie nationale.

«Les acquis sociaux des Algériens sont irrévocables»

M. Sellal a en outre souligné que la politique de rationalisation des dépenses s'applique par le passage au développement de la croissance économique à travers l'ouverture de l'investissement aux secteurs productifs, mais cela ne signifie pas renoncer aux acquis sociaux. «Le citoyen algérien est habitué à un certain niveau de vie auquel il faut s'adapter et pour cela il faut augmenter la production nationale qui est en évolution constante depuis quelques années», a-t-il précisé. Il a ajouté que la rationalisation des dépenses, l'ajournement de certains projets non urgents et la réduction des nouveaux postes de travail dans certains secteurs n'ont pas amené le gouvernement à renoncerà sa politique de soutien des classes ouvrières ; pour preuve, l'entrée en vigueur de l'article 87 bis du code du travail depuis janvier 2015. Les travailleurs, au nombre de 1,6 million, bénéficieront d'une augmentation de salaire à compter du mois d'août prochain avec effet rétroactif à compter de janvier 2015, soulignant que cette mesure coûtera au trésor public 54 milliards de DA.

Le Premier ministre a annoncé la tenue de la prochaine réunion de la tripartite (gouvernement-centrale syndicale-patronat) début octobre prochain dans la wilaya de Biskra, en présence du directeur général du Bureau international du travail (BIT) à sa demande, précisant que la capitale des Zibans a été choisie car étant la première wilaya en matière de production agricole comme elle draine aussi d'importants investissements industriels .

Le Premier ministre a également affirmé que l'Etat était déterminé à poursuivre sa politique de soutien aux jeunes investisseurs, notamment à travers l'ANSEJ, «à condition que les investissements soient générateurs de richesse et rentables» pour éviter le gaspillage.

Plaidoyer pour la rationalisation de l'utilisation de l'énergie

Par ailleurs, le Premier ministre a souligné que l'Algérie possède «d'importants moyens et restera une force énergétique contrairement aux allégations visant la déstabilisation. Nous sommes capables de réaliser le développement économique à condition d'intensifier les efforts».

Il a en outre plaidé pour la rationalisation de l'utilisation de l'énergie, notamment le carburant, et pour la réduction du gaspillage en créant l'esprit de «citoyenneté économique» chez tous les Algériens et en intensifiant les efforts pour mieux contrôler ces énergies et combattre la négligence».

D'autre part, il a affirmé que la politique adoptée par le gouvernement avait pour objectif la rationalisation des dépenses publiques et qu'il (gouvernement) n'envisageait pas une politique d'austérité eu égard à la dynamique économique que connaît l'Algérie.

Le Premier ministre a souligné qu'en dépit du recul des revenus de l'Etat en raison de la chute des prix du pétrole au niveau mondial, le gouvernement maîtrisait la situation grâce à sa politique prospective.

«Le gouvernement n'envisage pas d'adopter la politique d'austérité qui, a-t-il dit, a toujours engendré la pauvreté» et que l'Algérie « n'est pas arrivée à ce stade eu égard à la dynamique économique que connaît le pays». Grâce à cette dynamique, notamment celle générée par les jeunes et les cadres, le produit national hors hydrocarbures a dépassé au cours du premier semestre 2015 le taux de 7 %, a-t-il précisé, avant d'ajouter que «cela dénote que la politique du gouvernement pour la relance de l'économie nationale hors hydrocarbures a commencé à donner ses fruits».

Le Premier ministre a souligné que le dernier Conseil des ministres, tenu mercredi sous la présidence de M. Abdelaziz Bouteflika, président de la République, était «historique» et ses décisions étaient «courageuses». Sellal a indiqué que «l'objectif du gouvernement à travers les mesures prises en faveur des entreprises et de l'investissement est de construire une économie forte, ce qui rend cette réunion historique et les décisions du président de la République étaient courageuses».

S. N.

LA DÉPÉNALISATION DE L'ACTE DE GESTION FAIT SON BONHOMME DE CHEMIN

La fin de la terreur des lettres anonymes ?

Le Conseil des ministres a endossé l'ordonnance modifiant et complétant le code de procédures pénales et relative à la dépénalisation de l'acte de gestion. L'ordonnance en question dispose que «lorsque des infractions pénales sont commises au préjudice d'une entreprise économique, dont l'État détient la totalité des capitaux, ou d'une entreprise à capitaux mixtes, l'action publique n'est engagée que sur plainte des organes sociaux concernés (conseil d'administration, assemblée générale», dixit le communiqué de la présidence de la République, rendu public mercredi dernier.

Annoncée en février 2011 par le président Bouteflika à la faveur des événements survenus dans les pays arabes et appelés communément «Printemps arabe», l'engagement en faveur de la dépénalisation de l'acte de gestion continue de faire son bonhomme de chemin. Considérée comme la pierre d'achoppement dans la gestion économique des entreprises publiques et longtemps décriée par les juristes et les politiques, la question de pénalisation de l'acte de gestion ne va pas disparaître de sitôt des annales même si le gouvernement a décidé de jouer sur les mots en accordant une protection factice aux cadres gestionnaires du secteur public. Comment ? Désormais, seuls les organes sociaux des entreprises, c'est-à-dire le conseil d'administration et l'assemblée générale, peuvent déposer une plainte contre les cadres en cas d'infraction dont la nature n'a pas été définie. Tout le monde sait, en effet, que les organes sociaux en question ne peuvent pas fermer l'œil sur la gestion de leurs entreprises. Du reste, l'ordonnance en question stipule que « la non-dénonciation de ces infractions par les membres des organes sociaux serait passible de poursuite », ajoute la même source.Cependant, la nouveauté est qu'un procureur ne peut pas engager des poursuites contre un cadre en l'absence de plainte des organes sociaux concernés. Ainsi, le gouvernement met un frein à l'action publique contre les cadres gestionnaires. Ces dernières années, plusieurs cadres gestionnaires se sont retrouvés derrière les barreaux sur la base de lettres anonymes de dénonciation. Certains n'ont pas encore été jugés car il semblerait qu'il est parfois difficile d'apporter les preuves de ces dénonciations. Cette pratique nous rappelle au mauvais souvenir du milieu des années 1990 lorsque Ahmed Ouyahia, ministre de la Justice, avait mis en prison des dizaines de cadres gestionnaires dont certains se sont retrouvés plus tard, et de nouveau, à la tête d'entreprises publiques.

Kamel Aït Bessaï

A PARIS, LAMAMRA RÉPOND À L'EX-PRÉSIDENT FRANÇAIS

Contre la vulgarité de Sarkozy

Il fallait s'y attendre, le ministre des Affaires étrangères et pas moins ministre d'Etat, Ramtane Lamamra, a réagi aux inepties de Nicolas Sarkozy, ex-président de la République française. Réponse à domicile puisque le ministre algérien s'est exprimé à partir de Paris en marge d'une rencontre avec son homologue Laurent Fabius dans le cadre des consultations politiques algéro-françaises.





DR

Pour rappel, Nicolas Sarkozy avait provoqué il y a quelques jours un tollé général en Algérie après avoir tenu des propos indignes d'un ancien président. C'est lors d'un déplacement en Tunisie qu'il a cru bon de regretter le voisinage de l'Algérie qui, selon les commentaires de celui qui fut porté à la présidence de l'Etat français par un accident de l'histoire, serait source de troubles pour la Tunisie.

Affirmant que «les malheurs de la Tunisie seraient liés à sa position géographique entre une Libye malheureuse et une Algérie dont l'avenir serait incertain», celui qui prétendit un temps manipuler le concept de l'Union pour la Méditerranée afin de normaliser les relations avec Israël, vient de revenir à son projet : «L'Algérie, qu'en sera-t-il dans l'avenir ? De son développement, de sa situation ? C'est un sujet qui, me semble-t-il, doit être traité dans l'Union de la Méditerranée».

Animé par la rancœur ou en mission commandée, le complice de BHL dans la destruction de la Libye ose déplorer la situation tragique qui déchire l'ex-Jamahiriya. Pis encore, il semblerait que le trublion de la droite française fascisante soit tenté de continuer le sale boulot des printemps arabes en menant des contacts relevant de la diplomatie parallèle.

Provocation grossière, gesticulations de politicard parvenu qui n'a jamais su se hausser au niveau des fonctions présidentielles, offense aux Etats et aux peuples, Nicolas Sarkozy a choisi la vulgarité croyant qu'il en deviendrait plus populaire dans sa faillite étymologique. Une dérive qui fit dire au leader historique de l'extrême droite française, Jean-Marie Le Pen, que le plagiaire Sarkozy gagnait des points en reprenant les idées du Front National.

On comprend donc la réaction de Ramtane Lamamra qui dénonce poliment la régression mentale de l'ex-président français atteint visiblement par la nostalgie de sombres pages du colonialisme. «Cette sortie est malvenue. Il est tout à fait légitime de poser, à cet égard, la question de savoir si la pensée coloniale que l'histoire a complètement disqualifiée ne serait pas en train de tenter de se régénérer à travers des exercices stériles de manipulation de la géographie».

Formulée avec tact, dans une maîtrise de la langue française que Nicolas Sarkozy a martyrisée si souvent, la réponse du MAE algérien résume en soi le mépris que mérite l'auteur des attaques contre la terre libre, l'Algérie. On peut parier que le chef des Républicains regrette maintenant sa sortie tunisienne et qu'il travaille déjà à trouver quelques galipettes intellectuelles pour se rattraper vis-à-vis d'une opinion publique française et algérienne exaspérée par le niveau de ses réflexions.

Si l'ex-président a voulu gêner son successeur François Hollande, c'est qu'il a une piètre conception de l'Etat et des relations internationales, si c'était pour insulter les Algériens, RamtaneLamamra lui aura répondu «Pôve c…» mais avec élégance. Education et diplomatie obligent.

Nordine Mzalla

REMANIEMENT MINISTÉRIEL

Benyounès, Khomri et Nouri quittent le gouvernement

LE PRÉSIDENT de la République, Abdelaziz Bouteflika, a procédé jeudi à un remaniement partiel du gouvernement, conformément aux dispositions de l'article 79 de la Constitution, a appris l'APS auprès de la présidence de la République. «Conformément aux dispositions de l'article 79 de la Constitution, le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, ministre de la Défense nationale, après consultation du Premier ministre, a pris aujourd'hui un décret présidentiel portant remaniement partiel du gouvernement», a indiqué la même source. «Sont nommés ministres : Bakhti Belaïb, ministre du Commerce, Sid-Ahmed Ferroukhi, ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche et El Hadi Ould Ali, ministre de la Jeunesse et des sports», précise-t-on.

Comme le supputait déjà le Jeune Indépendant il y a quelques jours, le ministre du Commerce Amara Benyounès a été débarqué sans ménagement de son poste jeudi dernier par le président Bouteflika lors d'un remaniement partiel. Il a été remplacé par un ministre du secteur, BelaidBakhti. Pourtant, le président du MPA qui a soutenu mordicus la 4e candidature de Bouteflika, fut l'un des rares ministres du gouvernement Sellal à s'opposer frontalement aux islamistes quant ils l'ont attaqué via des médias audiovisuels et certains titres de la presse écrite pour sa décision de réguler le marché des vins et boissons alcoolisées.

Le désormais ex-ministre du Commerce n'a reçu aucun soutien de son Premier ministre Abdelmalek Sellal, lequel a gelé cette décision sur ordre du président Bouteflika. Son combat contre les importateurs véreux et la maffia des conteneurs a eu raison de lui.

En effet, Benyounès promettait de s'attaquer aux importateurs frauduleux, il a même menacé de publier la liste de tous les importateurs. Mercredi dernier lors du dernier Conseil des ministres, il donnait pourtant l'impression d'être serein et assuré de passer des vacances tranquilles.

Amara Benyounès a réussi là où tous ses prédécesseurs ont échoué, c'est-à-dire passer la redoutable épreuve du ramadhan sans encombres. Prix accessibles, disponibilité des produits, et régularité dans la distribution des fruits et légumes.

Autre nouveauté dans ce remaniement ministériel, le départ de Khomri de la Jeunesse et des Sports et son remplacement par un ancien activiste du MCB, Ould Ali Hadi, directeur de la culture àTizi-Ouzou. Abdelkader Khomri n'assume plus depuis des mois les charges du MJS, géré par un intérimaire, à cause de sa maladie. Il est en effet hospitalisé en France depuis plus de deux mois. Pour ce qui est du jumelage des ministères de la Pêche et de l'Agriculture, qui revient à Ferroukhi, le choix n'a visiblement rien de politique mais semble obéir à un souci d'austérité budgétaire. Deux ministres débarqués ont été nommés à la tête des wilayas de Boumerdès et de Tipasa. Kadi, ministre de l'Agriculture, prendra désormais la tête de la wilaya de Tipasa et Mme Yamina Zerhouni les commandes de la wilaya de Boumerdès.

Hocine Adryen

LE CODE DE PROCÉDURE PÉNALE AMENDÉ

L'avocat enfin autorisé à assister un détenu lors de l'enquête

LES AUTORITÉS judiciaires commencent-elles à faire leur mue ? Une révolution de palais a été constatée à la lecture du communiqué, dans son volet justice, des services de la présidence consécutif au dernier Conseil des ministres, mercredi dernier, présidé par Abdelaziz Bouteflika. En effet, l'ordonnance, modifiant et complétant le Code de procédure pénale, adoptée mercredi 22 juillet par le Conseil des ministres, introduit de nouvelles dispositions dont certaines sont revendiquées depuis des années par des avocats et des associations de défense des droits de l'homme. Il s'agit notamment de la «protection des témoins de sorte à les mettre eux-mêmes et leurs proches à l'abri de menaces en relation avec des informations qu'ils seraient susceptibles de fournir à la justice» et du «concours d'assistants spécialisés au travail du Parquet, pour éclairer l'enquête préliminaire», selon le texte du communiqué. Parmi les mesures prises dans le cadre de cette révision figure également la «possibilité pour l'officier de police judiciaire, après autorisation du Parquet, de communiquer certaines informations au public sur un dossier en cours, dans le respect de la présomption d'innocence et de la vie privée». Cette ordonnance donne également aux personnes en garde à vue le droit de recevoir la visite de leur avocat. Le texte prévoit aussi la «limitation de la détention provisoire aux affaires passibles d'une peine égale à trois ans, avec la possibilité d'y substituer la surveillance électronique». Autre disposition adoptée, la «simplification de la procédure de pourvoi en cassation». Le justiciable pouvant formaliser son dossier au niveau de la juridiction ayant rendu la sentence, sans se déplacer à la Cour suprême, précise le communiqué de la présidence. C'est une révolution, dans le sens où depuis l'indépendance du pays en 1962 le droit de l'accusé ou du suspect placé en garde à vue par la police judiciaire à la présence de son avocat lors de l'enquête préliminaire est intégrée dans le système pénal algérien. Dorénavant, l'avocat devra assister aux interrogatoires des personnes soupçonnées de commission d'une infraction à la loi pénale lors de l'enquête préliminaire diligentée par les différents services de sécurité. Il permet également au ministère public de procéder à la mise en mouvement de l'action publique et d'informer l'opinion publique.

H. A.

GARDE PRÉSIDENTIELLE

Le général-major Ahmed Moulay Meliani et le général-major Djamel Mejdoub limogés

LE GÉNÉRAL-MAJOR Ahmed Moulay Meliani, commandant de la Garde républicaine, a été relevé de ses fonctions. Il a été remplacé ce jour par le général de corps d'armée Ben Ali Ben Ali, ex commandant de la 5e Région militaire. C'est le deuxième changement au sein du corps de la sécurité présidentielle en quelques heures, puisque le général-major Djamel Mejdoub, chef de la Direction de la sécurité et de la protection présidentielle (DSPP), a également été limogé de ses fonctions. Cette Direction est chargée d'assurer la protection personnelle et immédiate du président de la république, des résidences officielles ainsi que du palais d'El-Mouradia en mission conjointe avec la garde républicaine. Elle met en œuvre également l'ensemble des mesures nécessaires à l'organisation matérielle et à la sécurité des déplacements du président. La DSPP est composée d'éléments aguerris du Groupe d'intervention spécial (GIS), considéré comme une unité d'élite d'intervention et de protection. Elle est sous la tutelle du Département du renseignement et de la sécurité (DRS).

H. A

APRÈS LES GRAVES RÉVÉLATIONS DU DIRECTEUR DU CHU DE LA CAPITALE DE L'EST

ABDELMALEK BOUDIAF VA-T-IL SÉVIR, AUJOURD'HUI, À CONSTANTINE ?

La polémique dans le milieu sanitaire fait rage à Constantine. Une maternité dont la gestion «honteuse» a fait la une des journaux télévisés, des révélations de gaspillages évalués à plusieurs milliards de centimes, des suspensions à la pelle et au final une sortie médiatique, inattendue au demeurant, du premier responsable de la plus importante structure sanitaire de la capitale de l'Est, le CHU Dr Benbadis en l'occurrence, font sortir au grand jour des maux qui gangrènent depuis des années la mégastructure sanitaire au grand dam des malades «orientés» ou contraints des fois contre leur gré de se diriger vers des structures privées dont de simples soins leurs coutent souvent les yeux de la tête.



DR

Des révélations accusant certains responsables de services de mauvaise gestion, de gaspillage et même de détournement de deniers public ont secoué l'apathie dans laquelle est soumis l'un des plus grands hôpitaux du pays. Des accusations ayant au passage poussé le directeur jusqu'à ester en justice certains chefs de service.

Une multitude de problèmes cumulés depuis près d'une décennie devenus presque inextricables, et dont la responsabilité incombe, selon le premier responsable du CHU, Kamel Benyassaad, au fait que ses prédécesseurs n'ont rien fait s'ils n'ont pas participé au désordre. «D'ex directeurs ont laissé traîner les choses et n'ont rien fait», a-t-il dit. Des révélations graves qui semblent aussi à l'origine de l'empressement du ministre de la Santé et de la Population lequel n'a pas tardé a réagir. est annoncé aujourd'hui dans la ville des ponts, où il sillonnera les plus importants établissements de santé de la wilaya.

A en croire des sources proches de l'établissement hospitalo-universitaire, où Abdelmalek Boudiaf entamera sa visite de travail, l'hôte de la cité antique sera appelé à apporter personnellement les remèdes nécessaires. Ou du moins concevoir un plan de sauvetage à moyen et long terme pour le centre hospitalier qui connait depuis des années un laisser aller alarmant. Mais pour cela, l'on croit savoir que des têtes tomberont aujourd'hui.

Le nouveau directeur avait dès sa prise de fonction au mois de décembre dernier tenté de bousculé le centre mais sa stratégie avait buté sur l'indiscipline de certains chefs de services qu'il n'a pas cessé d'ailleurs d'accuser de mauvaise gestion et de laxisme, dont ceux des services de la maternité, de la chirurgie générale et celui du service d'orthopédie aujourd'hui parti à la retraite. Rien que pour ce dernier, le directeur l'accuse d'avoir sciemment gaspillé des centaines de prothèses de la hanche dont la valeur avoisinerait les trois milliards.

Plus grave, le directeur avait même révélé que quatre échographes appartenant à la maternité avait été «saccagés au marteau». Des accusations suffisamment graves pour qu'une enquête soit exigée afin de mettre la lumière sur l'affaire.

Le ministre devrait ainsi faire une tournée autour de certains services au centre de la polémique. A en croire une source proche de la direction du CHU, la maternité, l'orthopédie et le service d'ophtalmologie non fonctionnel depuis au moins trois ans n'échapperont certainement pas à l'inspection du ministre.

Par ailleurs, l'on apprend qu'au menu de la visite qui était prévue plus tard, à en croire une source proche de la tutelle, mais avancée pour les raisons citées plus haut, des virées à l'hôpital El-Khroub de la deuxième, et à l'hôpital de Didouche Mourad récemment restauré après sa cession il y a plus de quatre années par l'armée au secteur de la santé ont été programmées. Le ministre procédera aussi à la pose de la première pierre d'un complexe mère-enfant prévu à la ville nouvelle Ali Mendjli et à l'inauguration d'une polyclinique à la ville nouvelle Massinissa baptisée au nom du moudjahid le professeur Pierre Chaulet, décédé en 2012.

Amine B.

TIZI OUZOU

Le wali partant a fait un discours émouvant

LE SALON d'honneur de la wilaya de Tizi Ouzou était comble jeudi dernier en milieu d'après-midi. Etaient présents des personnalités politiques, toutes couleurs confondues, des policiers, des gendarmes et des militaires, des députés, des sénateurs, des élus APW et APC, des moudjahidine, des enfants de chouhada, des représentants du mouvement associatif, des représentants de la société civile, des représentants du monde sportif et culturel, ainsi que tant d'autres personnalités évoluant dans différents créneaux. Bien entendu, les nombreux journalistes travaillant dans la wilaya de Tizi Ouzou étaient également au rendez vous.

Le wali partant, Abdelkader Bouazgui, devait en effet faire ses adieux à toutes celles et à tous ceux avec qui il a travaillé pendant 5 ans, rappelant au passage le pas de géant effectué dans le développement. Une grande émotion a été ressentie parmi l'assistance, notamment après le long discours de l'homme appelé à faire dorénavant le bonheur des habitants de la wilaya de Blida. Abdelkader Bouazgui a déclaré que ça été un honneur pour lui d'avoir servi la wilaya de Tizi Ouzou, et cette Kabylie qu'il aime tant.

Avant de témoigner de la grande qualité des élus et administrateurs de la wilaya de Tizi Ouzou et ce, tant en termes de compétence et d'intelligence que d'amour et de patriotisme, Abdelkader Bouazgui a donné un aperçu sur la wilaya à son arrivée.

Le désormais wali de Blida a voulu signaler le taux de rendement enregistré à Tizi-Ouzou. Effectivement, dès son installation en 2010 à la tête de la wilaya, sa priorité fut, en collaboration avec les responsables des services de sécurité, d'assurer la sécurité dans la wilaya. Les observateurs, la presse notamment, ont tout de suite deviné l'euphémisme de l'orateur. Car la lutte pour faire revenir la stabilité dans la région était en fait une lutte contre la corruption qui gangrénait certaines sphères de la région. Il convient de rappeler que la lutte contre la corruption avait été entamée par le prédécesseur d'Abdelkader Bouazgui, El-Hocine Maâzouz. La mission était certes délicate. Mais Abdelkader Bouazgui et ses collaborateurs ont quand même eu le mérite de l'avoir réussie, car bien des brebis galeuses, et ce tant dans les rangs des responsables civils que dans les rangs des services de sécurité, ont été ainsi démasquées et mises hors d'état de nuire. Abdelkader Bouazgui a mis aussi en avant les débats parfois houleux des élus, en réalité la preuve de l'importance qu'accordent ces élus au développement de leur wilaya qu'ils aiment tant. Le wali partant a témoigné aussi de la parfaite entente dont il a joui avec les élus APW «aussi bien de l'APW de 2010 à 2012 que celle de 2012 à ce jour, dans l'étude et l'exécution des projets au profit de la wilaya». «J'ai aussi trouvé assistance et collaboration dans mes missions auprès des présidents des APC que je respecte tant, a ajouté Abdelkader Bouazgui.

Ce dernier fera encore une fois fait l'éloge de la wilaya de Tizi Ouzou avant de révéler qu'en matière de développement, celle-ci figure parmi les premières wilayas du pays. Il a également assuré un avenir prometteur à la wilaya, dès lors qu'elle regorge de grandes ressources humaines. «Je le dis et le répète, a poursuivi l'orateur, la Kabylie jouit de grandes compétences et d'une grande intelligence. Je suis sûr qu'elle maintiendra ce cap durant les 20 à 30 prochaines années.» Se refusant à donner le bilan de ses réalisations, que d'aucuns savent nombreuses et positives, le wali partant a déclaré, à ce sujet, préférer laisser le soin à l'opinion collective de le faire. L'homme a toutefois reconnu n'avoir ménagé aucun effort pour servir la wilaya de Tizi Ouzou tout en rappelant, encore une fois, que cela a été un honneur pour lui de l'avoir servie. Pour conclure, Abdelkader Bouazgui a manifesté son grand souhait de voir les «élus et les administrateurs travailler main dans la main pour poursuivre le processus de développement de la wilaya». L'homme qui était arrivé de Batna en 2010 a terminé son discours par cette phrase ô combien porteuse d'un témoignage d'amour pour la région,

«Prenez soin de cette Kabylie qui constitue l'avenir pour nos enfants !». La fin du discours d'Abdelkader Bouazgui fut accueillie par un tonnerre d'applaudissements auxquels se sont mêlés des youyous. Pour sa part, le nouveau président de l'APW de Tizi Ouzou, Hocine Haroun, a fait un témoignage des plus chaleureux sur le profil d'Abdelkader Bouazgui. Hocine Haroun l'a en effet qualifié de frère et a avoué que son départ pour Blida constitue pour la wilaya de Tizi Ouzou «une séparation avec un frère». La grande famille de la police témoignera, elle aussi, des grandes qualités d'Abdelkader Bouazgui. En guise d'amitié et de fraternité pour l'homme qui a rendu de grands et loyaux services à la wilaya de Tizi Ouzou 5 ans durant, la famille a offert un joli tableau de peinture comme cadeau.

Le nouveau ministre de la Jeunesse et des Sports, Ould-Ali El-Hadi, a rappelé aussi les grandes qualités du wali partant. Après tous ces discours d'une grande éloquence, ce fut le tour des embrassades suivies de photos aux côtés d'Abdelkader Bouazgui en guise de souvenir. Le milieu d'après-midi de jeudi dernier a ainsi été un moment très émouvant au siège de la wilaya de Tizi-Ouzou. Et pour dire vrai, Abdelkader Bouazgui a été, de tous les walis qui se sont succédé à la tête de la wilaya, celui qui a le plus joui le de l'amitié de ses habitants.

De notre bureau, Saïd Tissegouine

Le wali de Médéa muté à Tizi-Ouzou

C'EST MONSIEUR Brahim Merad, Wali de Médéa, qui est désigné à la tête de la wilaya de Tizi-Ouzou, suite au mouvement opéré dans le corps des walis par le chef de l'Etat, mercredi, à l'issue du conseil des ministres.Les citoyens de la wilaya de Médéa se souviendront du commis de l'Etat, ancien énarque, qui a voulu instaurer des règles de gouvernance locale et de transparence respectueuses des lois et règlements de la République en matière des gestion en prônant la rigueur dans l'utilisation des deniers publics. Durant ces 5 années à la tête de la wilaya de Médéa, il a mis beaucoup d'effort pour éponger le reste à réaliser hérité des gestions antérieures dans la conduite des programmes de développement. Parallèlement à cela, il a énormément fait pour attirer les investisseurs, organisant à maintes reprises des rencontres avec des investisseurs venus de la Mitidja et d'ailleurs.

N. B.

LA MÉDECINE ET L'INFORMATIQUE EN TÊTE DE LISTE

Possibilité de revoir à la hausse les moyennes d'accès à certaines filières

Le ministère de l'Enseignement supérieur n'écarte pas la possibilité de revoir à la hausse les moyennes d'accès à certaines filières, très sollicitées par les nouveaux bacheliers.



Parmi les filières concernées la médecine et l'informatique, qui figurent en tête de liste des vœux prisés par les nouveaux bacheliers. Elles sont suivies par le commerce, les hydrocarbures et l'aviation. C'est dans le but d'éviter la pression sur ces spécialités que le ministère de l'Enseignement compte exiger des moyennes plus élevées pour y accéder. C'est ce qui a été affirmé par le directeur des réseaux et des systèmes informatiques auprès du ministère de l'Enseignement supérieur, Mohamed Mosteghanemi. Ce dernier a fait savoir que ces moyennes seraient revues, en raison du nombre important de nouveaux bacheliers ayant décroché le bac avec mention. Les choix ont gardé la même tendance exprimée l'année dernière, avec un net penchant pour la filière médecine concernant les bacheliers en sciences et pour la filière informatique s'agissant des bacheliers série mathématiques. Suivront les choix pour les filières des hydrocarbures, l'aviation et les grandes écoles, a indiqué M. Mosteghanemi.

Les 358 128 nouveaux bacheliers ont confirmé leur choix

Tous les nouveaux bacheliers ayant procédé à leur préinscription ont confirmé leur choix, avec un taux de 100 %, soit 358 128 nouveaux bacheliers, selon les statistiques fournies jeudi par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.

L'étape de la confirmation définitive des vœux, qui a duré deux jours, a été clôturée mardi. Le nombre de préinscriptions est de 358 128 nouveaux bacheliers, soit un taux de 98,62%, alors que le nombre de signatures est de 359 356 (98,96%), sur un total de 363 141 élèves ayant décroché le baccalauréat cette année, a précisé la même source. Tous les moyens ont été mobilisés pour réussir le processus de l'opération d'inscription à l'université des nouveaux bacheliers, a affirmé la semaine dernière le ministre du secteur, Tahar Hadjar. L'opération d'affectation et de recours est prévue pour le 28 juillet prochain alors que les inscriptions définitives (après les recours) s'étaleront du 29 juillet au 6 août. Cela a été confirmé par le ministre lors du lancement des inscriptions universitaires, qui a souligné que «l'orientation des nouveaux bacheliers est un concours sur classement et la moyenne générale du bachelier demeure le premier paramètre à prendre en compte».

Enfin, notons qu'après le traitement des vœux, les inscrits peuvent introduire des recours qui seront traités avant le 31 août, date de clôture des inscriptions. On estime le nombre d'inscriptions initiales à 355 697, soit 95,97% des 363 141 nouveaux bacheliers.

Lynda Louifi

VISITE DE GHOUL DANS LA WILAYA DE AÏN TEMOUCHENT

Les facilités et les conditions pour les investisseurs à l'ordre du jour

EN VISITE d'inspection dans la wilaya de Aïn Temouchent et région, jeudi dernier, le ministre de l'aménagement du territoire, du tourisme et de l'artisanat, Amar Ghoul, a promis des avantages aux investisseurs qui veulent le segment, tout en ordonnant à ces derniers de respecter les délais de livraison des projets.

Continuant sa tournée le ministre de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de l'Artisanat, Amar Ghoul, s'est rendu jeudi dernier, dans la wilaya de Aïn Temouchent et sa proche région, où il a inspecté plusieurs infrastructures relevant de son secteur.

En visite d'inspection et de travail, Amar Ghoul, a fait preuve de beaucoup d'optimisme quant à l'évolution actuelle du secteur dans le pays.

Amar Ghoul a visité plusieurs établissements hôteliers.

Dans sa déclaration à la presse, qui l'a accompagné à partir d'Alger et notamment locale, improvisée sur l'îlot de Leila, situé à quelques kilomètres de la petite ville de Beni Saf , le premier responsable du département a insisté sur le développement touristique, rappelant que « ce secteur représente une substitution à l'hydrocarbure », soulignant dans cette optique qu' « il est incontestable que le développement économique de la wilaya repose dans une grande mesure sur la promotion du tourisme ».

Il a insisté également cette fois-ci sur la « nécessité de changer les mentalités si on veut avoir un tourisme performant et professionnel dans notre pays ». L'orateur a profité de cette occasion pour sommer « les futurs investisseurs à respecter le cahier des charges, tout en leur ordonnant de livrer les projets dans les temps ».

Continuant son point de presse, il dira que « des facilités seront accordées aux porteurs de projets afin de les encourager dans leurs démarches ». Rappelant qu'à partir « du mois de septembre prochain, son département va procéder «au redéploiement du secteur du Tourisme». Parmi les mesures prises par le département du tourisme, l'atténuation des procédures administratives pour l'obtention de l'agrément pour encourager l'investissement dans le secteur. A cette mesure, s'ajoute une nouvelle formule qui consistera au traitement des dossiers via Internet.

Les lenteurs d'ordre administratif seront donc levées selon le ministre du Tourisme. L'essentiel c'est que les investisseurs qui veulent mettre le pied à l'étrier en fassent le premier pas. Le gouvernement compte via ces mesures attirer davantage d'investisseurs. «Notre objectif, avec ces mesures, est de construire la destination Algérie sur le long terme avec comme cible les touristes nationaux et les émigrés», a-t-il expliqué.

Toujours dans le même contexte, Il a ajouté que seront accordés « des terrains quasi-gratuitement, des taux d'intérêts bancaires réduits et des avantages fiscaux aux investisseurs pour construire de nouvelles infrastructures touristiques, moderniser les hôtels existants et réduire les prix des prestations liées au tourisme ».

Se rendant à Rachgoun, l'ouest de Béni-Saf, une trentaine de kilomètres du chef-lieu de la wilaya d'Aïn Temouchent, il inspectera un village touristique qui va être bientôt réalisé.

Ce site touristique sera construit selon les normes internationales et sera doté de toutes les commodités d'accompagnement nécessaires (hôtel quatre étoiles, bungalows, appartements, restaurants, piscines, théâtre en plein air, salle de soins et thalassothérapie, espaces de sport et loisirs, centre d'achat, salle de conférences, entre autres).

Racha A.



BLIDA

La police fête son 53e anniversaire

POUR célèbre le 53e anniversaire de la création de la Police nationale, la Sûreté de la wilaya de Blida, et à l'instar des autres sûretés de wilayas, a organisé une grande manifestation à laquelle la presse y a pris part. Un bilan comparatif des interventions des différents services policiers entre le premier semestre 2014 et celui de 2015 pour la même période a été présenté aux représentants de la presse. Les journalistes ont pu également suivre les portes ouvertes initiées à cette occasion dans la daïra de Ouled Yaïch. Cette manifestation a permis au public de faire connaissance du matériel utilisé par la Police nationale lors des différentes interventions de manière très efficace. On pouvait observer les outils technologiques qui permettent, par exemple, d'identifier un véhicule ou un individu suspect ou qui fait l'objet d'une quelconque recherche par la justice. La police scientifique a ainsi exposé son équipement permettant l'identification des cadavres, la prise d'empreintes et la recherche d'indices sur les lieux des crimes et délits. L'après-midi a été consacrée à la remise des grades aux 124 nouveaux promus dont deux commissaires principaux, 6 commissaires de police, 17 inspecteurs principaux, 2 brigadiers chefs et brigadiers de police. Suite au bilan présenté par l'officier de la police judiciaire, il en ressort que 70 % des affaires criminelles enregistrées durant le premier semestre 2015 ont été élucidées. Durant cette période, la police judiciaire a enregistré affaires assassinat, une tentative d'assassinat, 3 de meurtre, 3 autres tentatives de meurtre, 4 kidnappings et séquestration, 2 viols et 68 crimes et délits contre les mœurs. Il y a eu également 1005 affaires de coups et blessures volontaires, 175 de vols par effraction, 228 affaires de vols avec circonstances aggravantes, 103 vols de voitures, 663 vols divers, 24 tentatives de vol, 20 affaires d'escroquerie et 27 pour abus de confiance. Une affaire d'émission de chèque sans provision a été enregistrée durant cette période en plus de 43 affaires d'évasion fiscale, 1 de corruption, 9 affaires de crimes électroniques, 11 pour fausse monnaie, 13 pour faux et usage de faux, 20 pour immigration clandestine, 25 pour trouble à l'ordre public, 375 affaires de commercialisation et détention de stupéfiants et 1148 autres affaires de crimes et délits divers. Toutes les affaires traitées ont permis l'arrestation de 3 618 personnes dont 1090 ont été placées en détention préventive, le reste ayant été placé sous contrôle judiciaire ou cité à comparaître directement à l'audience.

Il a été signalé d'un autre côté que la police judiciaire de la sûreté de la wilaya de Blida a pu mettre hors d'état de nuire 482 trafiquants de drogue dont 2 femmes et 5 mineurs. Toujours dans le cadre de la lutte contre la drogue, les différents services de police ont pu saisir près de 105 kg de kif traité au cours du 1er semestre 2015 ainsi que de 6 936 comprimés de psychotropes.

Yazid B.

Communiqué intégral du Conseil des ministres



Le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, a présidé mercredi à Alger une réunion du Conseil des ministres. Voici le texte intégral du communiqué de ce Conseil.

"Son Excellence M. Abdelaziz Bouteflika, président de la République, a présidé ce jour, mercredi 22 juillet 2015, une réunion du Conseil des ministres. Le Conseil des ministres a débuté sa réunion par la récitation de la Fatiha à la mémoire des éléments de l'Arme nationale populaire tombés en martyrs du devoir national, le 17 de ce mois, dans un lâche attentat terroriste dans la wilaya de AïnDefla.

A cette occasion, le président de la République a salué l'engagement de l'esprit de sacrifice de l'Armée nationale populaire et des forces de sécurité dans la lutte contre le terrorisme abject.

Le chef de l'Etat a également instruit le Gouvernement de sensibiliser la population ainsi que les institutions publiques et entreprises économiques, à faire preuve de vigilance de sorte à concourir à leur propre sécurité contre toute menace terroriste.

Le Conseil des ministres a entamé son ordre du jour par l'examen et l'adoption d'une ordonnance modifiant et complétant l'ordonnance n°66-155 du 8 juin 1966 portant code de procédure pénale.

Ce texte, qui s'inscrit dans le processus continu de modernisation de la justice, engagé par le président de la République, introduit d'importantes innovations destinées à :

1. Moderniser l'Action Publique, avec notamment:

- Le concours d'assistants spécialisés au travail du Parquet, pour éclairer l'enquête préliminaire,
- La protection des témoins, de sorte à les mettre eux-mêmes et leurs proches, à l'abri de menaces en relation avec des informations qu'ils seraient susceptibles de fournir à la justice,
- Et la possibilité pour l'Officier de police judiciaire, après autorisation du Parquet, de communiquer certaines informations au public sur un dossier en cours, dans le respect de la présomption d'innocence et de la vie privée.

2. Diligenter le traitement des dossiers en matière pénale, avec notamment :

- La mise en place de la procédure de médiation, alternative aux poursuites en matière de délits en contraventions ne portant pas atteinte à l'ordre public,
- L'instauration de la procédure de comparution immédiate, dans le respect des droits de la défense,
- Le traitement des délits mineurs par voie d'ordonnance pénale, applicable lorsque la peine prévue est inférieure à deux années,
- Et la simplification de la procédure de pourvoi en cassation, le justiciable pouvant formaliser son dossier au niveau de la juridiction ayant rendu la sentence, sans se déplacer à la Cour Suprême.

3. Renforcer les droits des justiciables, avec la visite de la personne en garde à vue par un avocat et la limitation de la détention provisoire aux affaires passibles d'une peine égale à trois ans, avec la possibilité d'y substituer la surveillance électronique.

4. Renforcer la protection des cadres gestionnaires, l'Ordonnance disposant que, lorsque de infractions pénales sont commises au préjudice d'une entreprise économique, dont l'Etat détient la totalité des capitaux ou d'une entreprise à capitaux mixtes, l'action publique n'est engagée que sur plainte des organes sociaux concernés. Le texte dispose également que la non dénonciation de ces infractions par les membres des organes sociaux serait passible de poursuite.

A l'issue de l'adoption de cette ordonnance, le président de la République a exprimé sa satisfaction devant ce nouveau pas franchi dans la réforme et la modernisation de la justice, chargeant aussi le Gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour l'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions dans un délai maximal de six mois comme le prévoit la loi adoptée.

Se référant tout particulièrement à la nouvelle disposition conditionnant l'ouverture d'une information judiciaire pour des faits qui surviendraient dans une entreprise publique ou mixte par la plainte préalable des organes sociaux concernés, le président Abdelaziz Bouteflika a souligné que c'est là un gage de confiance de l'Etat envers ses cadres gestionnaires dont il est attendu un surcroît d'initiatives pour dynamiser l'outil économique dont ils ont la responsabilité, à un moment où, l'Algérie a plus que jamais besoin de relever les défis de la diversification et de la compétitivité de l'économie nationale.

Le Conseil des ministres a ensuite examiné et adopté une Ordonnance portant loi de finances complémentaire pour 2015. Celle-ci est élaborée sur la base d'un cadre macro-économique prévoyant une croissance hors hydrocarbures de 5,1%, et une inflation de 4%, alors que le prix du baril de pétrole pris comme référence, est de 37 USD pour le calcul du budget et de 60 USD au niveau du marché. Les recettes attendues de exportations d'hydrocarbures sont de 34 milliards USD contre 68 milliards USD en 2014. Enfin, les prévisions d'importations sont de 57,3 milliards USD contre 60 milliards USD en 2014.

Dans son volet budgétaire, la loi de finances complémentaire prévoit près de 4.953 milliards DA de recettes, en augmentation de 242,4 milliards DA par rapport aux prévisions de la loi de finances initiale, provenant, notamment d'une amélioration de la collecte de l'impôt, ainsi que de versements accrus des excédents financiers, par l'Agence de valorisation des hydrocarbures (ALNAFT) et par l'Agence de régulation de la Poste et des Télécommunications (ARPT).

Les dépenses passeront, quant à elles, de 7.692 milliards DA à 7.588 milliards DA. Cette nationalisation de 104 milliards résultera d'un redéploiement de crédits dans le budget de fonctionnement sans aucun impact sur la bonne marche du service public. Portant, le déficit global du Trésor sera réduit de 647 milliards DA pour rapport aux prévisions de la loi de finances pour l'année en cours. Dans son volet législatif, outre diverses dispositions actualisant les taux et améliorant les rendements de la fiscalité ordinaire, la loi de finances complémentaire contient aussi des dispositions pour encourager et soutenir l'entreprise et la production nationale, dont on citera:

- Un taux d'impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS) différencié au profit des entreprises de production taxées à 19%, contre 23% pour les activités de BTPH et de tourisme, et 26% pour les autres activités notamment d'importation pour la revente en l'état,
- Une réduction de la Taxe sur l'activité professionnelle (TAP) de 2% à 1% pour les activités de production de biens, à 1,5% pour les activités de BTPH, les autres activités étant maintenues à 2% celle de transport par canalisation d'hydrocarbures qui sera portée à 3%,
- Des réductions ou des exonérations de droits de douanes sur les intrants de certains produits sidérurgiques, les profilés d'aluminium, et les corps gras végétaux, tout cela pour encourager la production locale.

Parallèlement, la loi de finances complémentaire contient des dispositions nouvelles destinées à encourager l'investissement, notamment :

- La réduction des dépôts auprès des notaires sur les actes de sociétés et autres actes liés à l'investissement,
- L'institution d'une pénalité à la charge des bénéficiaires de terrains à vocation industrielle, non exploités trois autres années après leur attribution,
- L'exonération de TVA sur les opérations liées aux crédits immobiliers à moyen et long terme.
- Et la simplification de la procédure de création d'entreprises et de l'accès au foncier industriel avec le guichet unique au niveau local au lieu et place du CALPIREF.

L'ensemble de ces mesures vise à promouvoir de manière résolue la croissance et la production de biens et de services.

Par ailleurs, la loi de finances complémentaire pour 2015 introduit aussi des dispositions pour améliorer les finances locales et ce, notamment à travers:

- Des recettes compensatoires à la baisse du taux de la Taxe d'activités professionnelles au bénéfice des activités de production,
- L'autorisation d'octroi de subventions au budget de la wilaya par les communes disposant d'importantes ressources financières,
- La création d'une caisse de garantie et de solidarité des collectivités locales qui absorbera les Fonds de garanties et de solidarité des collectivités locales,

Enfin, la loi de finances complémentaire contient aussi des dispositions destinées à assainir l'économie de l'activité informelle et ce à travers des incitations:

- Pour la régularisation des employeurs et des artisans en défaut vis-à-vis de la sécurité sociale,

●●●

●●●

-Et pour la mise en conformité fiscale volontaire, des personnes physiques non impliquées dans des opérations de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme, qui pourront ainsi transférer leurs capitaux du circuit informel vers ceux des banques, contre paiement d'une taxe forfaitaire.

Commentant le texte adopté, le président de la République a souligné que malgré la situation induite par la chute sévère des prix du pétrole, l'Algérie entend poursuivre la mise en oeuvre de son programme quinquennal de développement en adoptant une politique de croissance, comme en témoigne le montant de plus de 2.600 milliards DA soit plus de 26 milliards USD qui lui sera consacré durant cette année.

Le président Abdelaziz Bouteflika a également réaffirmé l'attachement de l'Etat à sa politique de solidarité nationale et de justice sociale, chargeant le Gouvernement de veiller à sa rationalisation, tout en oeuvrant également pour éliminer toute forme de gaspillage des ressources publiques.

Par ailleurs, le chef de l'Etat a relevé les nouvelles dispositions contenues dans le texte adopté et qui viennent conforter l'appui de l'Etat à l'investissement et à la production nationale, invitant les opérateurs publics et privés à saisir ces opportunités pour mettre en valeur les potentialités nationales dans tous les secteurs et développer une économie diversifiée et compétitive.

Se référant enfin aux dispositions destinées à assainir l'économie informelle en encourageant les opérateurs concernés à s'acquitter de leurs obligations en matière fiscale ou de charges sociales contre paiement d'une taxe forfaitaire, le président de la République a instruit le Gouvernement de lutter avec toute la rigueur de la loi, contre toutes les formes de fraudes fiscales, douanières et sur les charges sociales.

Le Conseil des ministres a également examiné et approuvé le produit de loi portant règlement budgétaire pour l'exercice 2013. Ce texte contient notamment les informations suivantes :

1. En terme de cadrage macro-économique, il est indiqué que la croissance hors hydrocarbures a été de 7,1% contre une prévision de 5,3%, alors que l'inflation a été de 3,2% contre une prévision de 4%. Enfin, l'encours de la dette extérieure de l'Etat s'élevait à 374,5 millions USD en 2013.

2. Concernant l'exécution du budget de l'année 2013, il est notamment indiqué que les recettes se sont élevées à 3.890,8 milliards DA contre une prévision de 3.820 milliards DA, alors que les dépenses ont atteint 6.513 milliards DA contre une prévision de 6.879,8 milliards DA, le déficit budgétaire ayant été de 2.758,3 milliards DA contre une prévision de 3.059,8 milliards DA.

Le Conseil des ministres a poursuivi ses travaux par l'examen et l'adoption d'un décret présidentiel portant réglementation de marchés publics et des délégations de service publics.

Ce texte es le fruit d'une concertation ayant associé les départements ministériels concernés et les représentants du patronat. Il se substitue au Code des marchés publics qui a révélé ses limites par rapport aux exigences d'une gouvernance moderne. La nouvelle réglementation introduit notamment les innovations suivantes:

1. Une réforme de l'encadrement et du contrôle de la passation des marchés publics, dans le but de maîtriser la gestion des marchés publics, avec la suppression des commissions nationales dont les attributions ont été transférées aux commissions sectorielles instituées auprès de chaque ministère, et de commissions régionales pour certaines institutions, ainsi que la création d'une autorité de



régulation des marchés publics, confortée par un observatoire de la commande publique et par un organe national de règlement des litiges.

2. Le renforcement de l'éthique et de la déontologie dans la passation des marchés publics, avec un code de conduite des agents publics intervenant dans le contrôle, la passation et l'exécution des marchés publics, qui sera élaboré par l'observatoire de régulation des marchés publics et des délégations de service public.

3. L'instauration d'une plus grande responsabilité des acteurs des marchés publics en l'occurrence les service contractants et les commissions des marchés, dans le respect des principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures.

4. Le renforcement de la sécurité juridique des acteurs intervenant dans les marchés publics, par la clarification, la précision et la simplification des procédures.

5. La promotion de la place de la production nationale et de l'entreprise locale de production dans la réalisation des marchés publics, avec notamment, l'institution d'une clause dans les cahiers des charges, n'autorisant le recours aux produits importés, que si le produit national équivalent n'est pas disponible.

6. L'institution de la notion de "délégation de service public", grâce à laquelle, l'Etat pourra, dans les secteurs où la loi le permet, envisager la réalisation d'ouvrages ou l'acquisition de biens nécessaires au fonctionnement du service public, par le biais de sources de financement extrabudgétaires. En effet, la délégation de service public est un mode universel et moderne de financement, de réalisation et de gestion, par le biais d'un contrat de concession, d'affermage, de régie, ou de gérance. A l'issue de la période contractuelle, l'ouvrage ou les biens en l'objet deviennent propriétés de l'institution publique ou de l'administration publique concernée.

Se référant à cette nouvelle réglementation des marchés publics, le président Abdelaziz Bouteflika a souligné qu'il s'agit là également d'un témoignage de confiance envers le cadres et responsables chargés de ces dossiers, précisant qu'il leur revient désormais de diligenter les procédures de lancement des programmes et chantiers publics et de prévenir ainsi à l'avenir, les réévaluations financières coûteuses ainsi que les retards dans la livraison des projets.

Le Conseil des ministres a également examiné et adopté deux décrets présidentiels relatifs à des contrats pour la recherche et d'exploitation des hydrocarbures. Le premier texte porte approbation de 20 contrats pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures, conclus entre l'Agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT) et la Société nationale "SONATRACH". Les périmètres couverts par ces contrats sont localisés à travers plusieurs régions du pays.

Le second décret présidentiel porte approbation de l'avenant n°3 au contrat du 26 septembre 2004 pour la recherche et l'exploitation d'hydrocarbures sur le périmètre dénommé "ISARENE" (blocs 228 et 229 a), conclu entre "SONATRACH" et les sociétés "PETROCELTIC International PLC", "PETROCELTIC Ain Tsila LTD" et "ENEL Trade Spa".

En outre, le Conseil des ministres a entendu et approuvé une communication de M. le ministre des Travaux publics relative à des améliorations apportées à trois projets en cours à savoir :

- le dédoublement de la Route nationale n°1 sur 54,5 kilomètres, entre SEGHOUANE et BOUGHEZOUL, dans la wilaya de Médéa, pour lequel il sera procédé au renforcement de la sécurité des usagers avec des équipements de signalisation et des séparations.
- le dédoublement de la Route nationale n°1, sur 53 kilomètres, entre CHIFFA et BERROUAGHIA, à travers les wilayas de Blida et Médéa. Ce projet initialement prévu en deux fois deux voies sera réalisé en deux fois trois voies.
- et l'amélioration du projet de viaduc de Constantine, à la lumière des données du terrain, avec notamment la réalisation d'une galerie de drainage.

Le Conseil des ministres a également entendu et approuvé une communication de M. le ministre des Transports, relative à la mise à niveau de certains projets du secteur. Il s'agit du projet de réalisation de la nouvelle aérogare d'Oran et du projet de dédoublement de la ligne ferroviaire entre El Khemis et El Affroun.

Par ailleurs, le Conseil des ministres a entendu et approuvé une communication du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique sur un décret présidentiel portant approbation de la liste des membres fondateurs de l'Académie algérienne des sciences et technologies. Cette institution résulte d'une directive de M. le président de la République mûrie avec le concours d'institutions scientifiques étrangères de grande renommée, et créée en mars dernier.

Depuis lors, un jury composé de 12 personnalités scientifiques issues de diverses académies scientifiques internationales dans les domaines des sciences et technologies, a été sollicité pour sélectionner, parmi 366 candidatures, des compétences scientifiques nationales de haut niveau, au nombre de 46, qui sont les membres fondateurs de l'Académie algérienne des sciences et des technologies. Commentant ce dossier le président Abdelaziz Bouteflika a indiqué que

l'Algérie qui investit tant dans l'éducation et la formation de ses enfants ainsi que dans la recherche scientifique attend des compétences nationales siégeant dans cette Académie, de faire avancer davantage encore le pays sur la voie des sciences et des technologies, véritables atouts d'un développement puissant dans tous les domaines.

Poursuivant ses travaux, le Conseil des ministres a entendu et débattu une communication de M. le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale sur les préparatifs de al prochaine rentrée sociale. Il en ressort la mise en place de plusieurs mesures pour un bon déroulement de la rentrée sociale, dont :

- Le versement dès le mois d'août prochain, des augmentations salariales découlant du nouveau contenu du Salaire national minimum garanti (SNMG) ainsi que de la revalorisation de l'indemnité forfaitaire compensatrice. Ces améliorations de revenu, avec effet rétroactif à partir du 1er janvier 20015, bénéficieront à près de 2 millions de travailleurs des institutions et administrations publiques et du secteur économique.
- La mise en place de mesures de solidarité entre caisses de sécurité pour garantir le paiement régulier des retraites,
- La consolidation de l'effort pour la création d'emplois, par des programmes publics d'emplois pour soutenir le recul du chômage,
- Et la poursuite de la concertation avec les partenaires économiques et sociaux, pour la mise en oeuvre du Pacte national économique et social de croissance.

-Et la préparation de l'encadrement pédagogique adéquat ainsi que des infrastructures nécessaires pour l'accueil des élèves de l'éducation nationale, de étudiants universitaires et des élèves et stagiaires de la formation professionnelle.

Intervenant à l'issue de l'examen de ce dossier, le président Abdelaziz Bouteflika a chargé le Gouvernement de renforcer l'action des différentes administrations et services publics concernés pour réunir les meilleures conditions possibles pour la réussite de la rentrée sociale dans tous les domaines.

Dans ce même esprit, le Gouvernement a été chargé par le chef de l'Etat de prendre toutes les dispositions nécessaires pour la réussite des prochaines rentrées scolaire, universitaire, et de al formation professionnelle. Enfin, le Conseil des ministres a examiné et approuvé des décisions individuelles portant nominations et fin de fonctions à des fonctions supérieures de l'Etat.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA D'ALGER
CIRCONSCRIPTION ADMINISTRATIVE
DE BIR MOURAD RAIS
COMMUNE DE BIR MOURAD RAIS

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N° 09/2015

N° NIF 41000200001608501008

La commune de Bir Mourad Rais lance un avis d'appel d'offres national restreint pour :

Travaux « Aménagement du terrain et d'un terrain de réplique en gazon synthétique
du stade Mohamed IGUER commune de Bir Mourad Raïs »

Les entreprises intéressées par le présent avis sont invitées à retirer le cahier des charges auprès du bureau des marchés de la commune contre un paiement de 1 500,00 DA au niveau du trésorier communal.
Les soumissions contiendront obligatoirement les pièces en cours de validité exigés par la réglementation en vigueur, dans deux enveloppes différentes, l'une portant la mention (**Offre technique**) et l'autre (**Offre financière**) fermées et cachetées et mises dans une enveloppe extérieure fermée et anonyme portant la mention suivante :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N° 09/2015

Travaux « Aménagement du terrain et d'un terrain de réplique en gazon synthétique
du stade Mohamed IGUER » commune de Bir Mourad Raïs
« Soumission à ne pas ouvrir »

Les offres doivent être adressées à :
Monsieur le président de l'Assemblée populaire communale de Bir Mourad Raïs.

a)- L'offre technique qui contient :
- La déclaration à souscrire (selon modèle ci-joint).
- La déclaration de probité (selon modèle ci-joint).
- Copie de l'attestation de dépôt des comptes sociaux pour les sociétés commerciales dotées de la personnalité morale de droit algérien.
- Le numéro d'identification fiscale (NIF) (carte d'immatriculation fiscale).
- Le numéro d'identification statistique (NIS).
- Extrait du casier judiciaire du soumissionnaire.
- Le présent cahier des charges paraphé par le soumissionnaire annexé de ses spécifications techniques.
- Délai et planning d'exécution des travaux.
- Une copie des bilans financiers des trois (03) dernières années visées par les services des impôts.
- Liste des moyens humains à mettre dans le cadre du présent projet (avec justifications de diplômes, CV et déclaration nominative CNAS ou CACOBATH).
- Liste des moyens matériels à mettre dans le cadre du présent projet (avec copies de cartes grises, assurances et factures d'achat, procès-verbal établi par un commissaire-priseur, contrat de leasing).
- Une copie du certificat de qualification et classification professionnelles IV et plus en cours de validité activité principale (travaux publics ou bâtiment).
- Une copie des attestations de bonne exécution des travaux réalisés délivrées par le maître d'ouvrage.
- Une copie du statut de l'entreprise (s'il y a lieu).
- Une copie de l'attestation de solvabilité bancaire.
- Délégation de signature (s'il y a lieu).
- Une copie du registre du commerce.
- Copies des attestations fiscales et d'organisme de sécurité (CNAS/CASNOS/ CACOBATH, extrait de rôle apuré ou avec échéancier de paiement).

b)- L'offre financière qui contient :
- La soumission selon modèle ci-joint.
- Le bordereau des prix unitaires dûment signé et cacheté par le soumissionnaire.
- Le devis quantitatif - estimatif de l'offre dûment signé et cacheté par le soumissionnaire.

Il est précisé que les offres devront être remises directement aux date et heure limite de dépôt des offres.
(La durée de préparation des offres est fixée à **21 jours** à compter de la première parution dans les journaux nationaux et dans *le BOMOP*).
La date et l'heure de dépôt des offres correspondent au dernier jour de la durée de préparation des offres, à **12h00.**
Les soumissionnaires sont cordialement invités à assister à la séance publique d'ouverture des plis techniques et financiers, à **14h00,** au niveau du siège de la commune.
Les soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant une durée de trois (03) mois augmentés de la durée de préparation des offres à compter de la 1ère parution de l'avis d'appel d'offres.

LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE POPULAIRE
COMMUNALE DE BIR MOURAD RAIS

Le Jeune Indépendant **du 25/07/2015/ANEP N° 337 581**

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE DJELFA
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS
Code fiscal : 0.002 1701.50020 69 DLEP

AVIS D' APPEL D'OFFRES RESTREINT NATIONAL N°87/2015

La Direction des équipements publics de la wilaya de Djelfa lance un avis d'appel d'offres national restreint pour **la réalisation du lot n° 05** : **électricité générale, courant faible dans le cadre de la réalisation d'un hôpital 60 lits à Dar Chioukh – Djelfa.**

Les entreprises titulaires d'un certificat de qualification et de classification professionnelles de catégorie **03** ou plus (activité principale ou secondaire bâtiment) avec code d'électricité ayant réalisé des travaux d'électricité peuvent soumissionner.
Les entreprises intéressées peuvent retirer le cahier des charges auprès du **BET ABBAS DAHMANE** – Cité Hashi Maamar, route Wiam côté de la Direction de la formation professionnelle à Djelfa, contre paiement de **1 500.00 DA** non remboursable.
L'offre est à déposer conformément au cahier des charges sous enveloppe principale scellée ne comportant aucune inscription extérieure autre que l'objet de l'avis, le nom et l'adresse du maître d'ouvrage, et la mention Soumission à ne pas ouvrir. Cette enveloppe principale abritera **02** autres enveloppes scellées identifiées :

1) Offre technique abritera les pièces suivantes en cours de validité :
1. Certificat de qualification.
2. Registre du commerce.
3. Casier judiciaire.
4. Attestation de dépôt légal des comptes sociaux pour les sociétés année 2013.
5. La Déclaration à souscrire.
6. La déclaration de probité
7. Le numéro d'identification fiscale.
8. Extrait de rôles apuré ou échéancier.
10. Mises à jour CNAS. CASNOS .CACOBATPH
11. Moyens matériels.
12. Moyens humains.
13. Références de l'entreprise.

2) Offre financière abritera :
Le cahier des charges paraphé et signé (lettre de soumission + Instruction aux soumissionnaires + BPU + Devis)
L'offre devra être déposée dans les délais requis à l'adresse ci-après :
Direction des équipements publics -DEP- Bureau d'étude et formalisation des marchés Cité BENREBIH Djelfa

La date de dépôt des offres est fixée au **21ème jour** de **8 h** à **14 h** qui court à partir de la première publication de l'avis d'appel d'offres dans l'un des quotidiens nationaux ou dans *le BOMOP*. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date de dépôt est reportée jusqu'au jour ouvrable suivant.

L'ouverture des plis des offres techniques et financières se fera en séance publique et aura lieu le jour coïncidant avec la date de dépôt des offres à **15 h,** au siège de la direction des équipements publics.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de **111 jours,** à compter de la date limite de dépôt des offres.
Le présent avis tient lieu d'invitation aux soumissionnaires pour assister à l'ouverture des plis.

Le Jeune Indépendant **du 25/07/2015/ANEP N° 337 569**

CONSÉQUENCE DIRECTE DE L'ATTENTAT DE SURUÇ

La Turquie s'engage militairement contre l'EI

La Turquie s'est résolument engagée dans la lutte contre le groupe terroriste Etat islamique (EI) en menant hier son premier raid aérien contre des positions djihadistes en Syrie, quatre jours après un attentat suicide meurtrier attribué au mouvement radical.



DR

Peu avant 04H00 (01H00 GMT), trois chasseurs F16 de l'armée de l'air turque ont bombardé en territoire syrien trois objectifs tenus par les djihadistes. L'opération s'est déroulée dans la zone frontalière qui fait face à la ville turque de Kilis (sud). Jeudi, des combattants djihadistes avaient ouvert le feu depuis la Syrie sur un poste frontalier de l'armée turque de cette région, tuant un sous-officier et blessant deux soldats, selon l'état-major turc. Des chars turcs ont immédiatement riposté en ouvrant le feu sur une position djihadiste, tuant un de ses combattants et endommageant trois véhicules.

Cette confrontation directe intervient dans la foulée de l'attentat suicide commis lundi à Suruç (sud), qui a fait 32 morts et une centaine de blessés parmi un groupe de jeunes militants de gauche partisans de la cause kurde qui souhaitaient participer à la reconstruction de la ville syrienne de Kobané. Les autorités ont identifié un jeune Turc de 20 ans, Seyh Abdurrahman Alagöz, comme le «kamikaze». Selon la presse, il avait effectué un séjour en Syrie dans les rangs de l'EI.

Depuis l'attentat de Suruç, le gouvernement d'Ankara, longtemps accusé de complaisance envers l'EI, a clairement renforcé sa lutte contre les djihadistes. Selon un responsable militaire américain, Ankara a ainsi enfin autorisé les Etats-Unis à utiliser plusieurs de ses bases aériennes, dont celle d'Incirlik (sud), pour mener des raids aériens contre des cibles du groupe Etat islamique en Syrie ou en Irak.

Le feu vert des Turcs, sollicité de longue date par Washington, a été officialisé au lendemain d'un long entretien téléphonique des présidents turc Recep Tayyip Erdogan et américain Barack Obama. La Turquie était jusque-là restée l'arme au pied face à l'EI. Elle avait refusé d'intervenir militairement en soutien aux milices kurdes de Syrie, par crainte de voir se constituer une région autonome hostile dans le nord de ce pays.

«La République de Turquie est déterminée à prendre toutes les précautions pour défendre la sécurité nationale», a répété hier le bureau du Premier ministre Ahmet Davutoglu, au lendemain d'une nouvelle réunion du gouvernement avec les chefs militaires et des services de sécurité ou de renseignement.

Selon le quotidien Hürriyet citant des responsables turcs, le gouvernement envisage aussi de déployer des dirigeables au-dessus des 900 km de sa frontière syrienne et de doubler celle-ci par un mur afin d'empêcher les mouvements des djihadistes. La Turquie constitue le principal point de passage des recrues djihadistes vers la Syrie. Les autorités turques ont également lancé hier matin dans tout le pays un coup de filet sans précédent contre des membres présumés de l'EI.

Ce raid a également visé des cibles des rebelles du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), qui ont revendiqué le meurtre de deux policiers mercredi à Ceylanpinar, à la frontière syrienne, en riposte à l'attentat de Suruç.

Selon les services de Ahmet Davutoglu, un total de 251 personnes, toutes soupçonnées d'être «membre d'un groupe terroriste», ont été interpellées et placées en garde à vue dans treize provinces différentes du pays. L'attentat suicide de Suruç a suscité la colère de la communauté kurde de Turquie, qui reproche au gouvernement d'Ankara d'avoir fermé les yeux sur les activités de l'EI sur son sol.

M. K. et agences

DERNIÈRE TOURNÉE AFRICAINE DU PRÉSIDENT AMÉRICAIN

Obama s'impliquera-t-il pour la paix au Soudan du Sud ?

AU MOMENT d'entamer sa tournée africaine, le président américain Barack Obama est sous pression d'agir pour la paix dans un Soudan du Sud ravagé par la guerre civile, mais le sujet divise âprement et de longue date son administration. Le quatrième anniversaire début juillet de la plus jeune nation du monde, dont l'indépendance avait été soutenue par les Etats-Unis, n'a pas été fêté dans la joie. «Cela me brise le cœur de voir ce qu'est devenu le Soudan du Sud aujourd'hui», avait déclaré pour l'occasion la conseillère de Barack Obama à la Sécurité nationale, Susan Rice, évoquant la situation «horrifiante» du pays déchiré depuis un an et demi par une guerre civile qui a fait 10.000 morts.

Si les médiateurs internationaux ont fixé au 17 août la date limite pour que les dirigeants sud-soudanais signent un accord de paix, un rapprochement entre les deux protagonistes du conflit, le président Salva Kiir, de la tribu Dinka, et son vice-président Riek Machar, un Nuer, semble encore improbable pour nombre d'observateurs. Face à ce sombre panorama, un diplomate assure que le premier président noir des Etats-Unis pourrait employer le grand pouvoir d'influence dont il bénéficie au Soudan du Sud pour pousser vers la paix. «Il fait figure de messie aux yeux des dirigeants du Soudan du Sud», affirme ce diplomate sous couvert d'anonymat. A l'occasion de la courte tournée du président américain en Afrique, qui le mènera au Kenya, pays natal de son père, et en Ethiopie, deux pays voisins du Soudan du Sud, les voix se font plus nombreuses pour le pousser à intervenir.

«Obama devrait faire pression sur les alliés régionaux» et mettre sur la table des sanctions, un embargo sur les armes et le déploiement d'une force régionale, lance Casie Copeland, du groupe de réflexion International Crisis Group (ICG). «Qu'avons-nous à perdre ?», renchérit un haut responsable américain. «Le président Obama ne peut pas se rendre en Afrique de l'Est et ne pas en parler». Le département d'Etat dirigé par John Kerry, l'ambassadrice américaine à l'ONU Samantha Power ou encore l'émissaire des Etats-Unis au Soudan du Sud Donald Booth seraient tous en faveur d'une plus grande implication. Mais selon plusieurs sources proches des débats à la Maison Blanche, des conseillers très influents du président, dont son chef de cabinet Denis McDonough, sont sceptiques.

«Certains pensent que c'est assez radioactif et qu'on ferait mieux de ne pas y toucher, il n'y a rien à gagner, et que si on y touche, on ne devrait pas le prendre à bras-le-corps», indique l'une de ces sources.

Pour un responsable de l'administration Obama, mettre son poids dans la balance pour trouver une solution au conflit permettrait au président américain, qui vient de marquer deux grands coups diplomatiques avec Cuba et l'Iran, «de laisser un legs en Afrique». «Pour l'instant, il n'en a pas».

R. I.



DR

IRAK

Visite surprise d'Ashton Carter au Kurdistan

LE SECRÉTAIRE américain à la Défense Ashton Carter est arrivé hier à Erbil pour une visite surprise dans la capitale de la région autonome du Kurdistan irakien, présentée comme l'un des plus solides partenaires des Etats-Unis dans la lutte contre l'Etat islamique. Ashton Carter a rencontré Massoud Barzani, le président du Kurdistan irakien, et des soldats américains stationnés dans la région.

AFGHANISTAN

Un haut responsable d'Al-Qaïda éliminé

UN COMMANDANT de haut rang d'Al-Qaïda en Afghanistan et deux autres combattants insurgés ont été tués dans une frappe aérienne américaine, a annoncé le Pentagone hier. L'opération lancée le 11 juillet dans la province de Paktika a permis l'élimination d'Abou Khalil al-Sudani, «un commandant opérationnel d'Al-Qaïda de haut rang», a précisé le Pentagone dans un communiqué distribué aux journalistes accompagnant le secrétaire à la Défense Ashton Carter à Bagdad.

SOMALIE

Prise par l'armée d'un bastion des shebab

L'ARMÉE somalienne et la force de l'Union africaine en Somalie (Amisom) se sont emparé d'un bastion des islamistes shebab dans le sud du pays, leur deuxième prise aux insurgés affiliés à Al-Qaïda en moins d'une semaine, a affirmé hier le ministre somalien de la Défense. «Nos forces ont pris le contrôle de Dinsor, et les insurgés ont fui après avoir perdu la bataille (...) les soldats mènent en ce moment une opération pour sécuriser la ville», a déclaré le ministre, le général Abdulkadir Sheikh Ali Dini, à des journalistes.

DIXIT

«Le président Hollande a souhaité que l'Iran contribue positivement au règlement des crises au Moyen-Orient».

Communiqué de la présidence française après l'entretien téléphonique entre François Hollande et Hassan Rohani

«En conversation téléphonique à l'instant, le président François Hollande a accueilli l'#IranDeal et le rôle constructif de l'Iran dans les négociations, qui conduisent vers la paix dans la région».

Tweet du président iranien Hassan Rohani

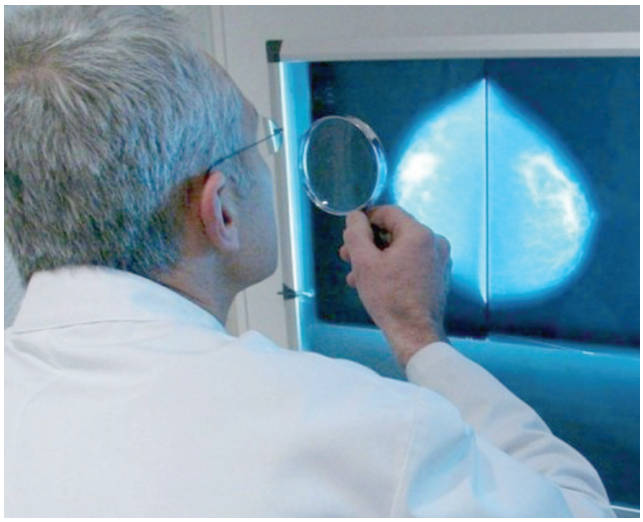
«C'est un bon compromis pour le monde, un bon compromis pour l'Amérique, un bon compromis pour nos alliés et nos amis dans la région, et il mérite votre soutien».

John Kerry, le secrétaire d'Etat américain, à l'adresse du Congrès à Washington

SELON UNE ÉTUDE

Deux médicaments bon marché efficaces pour réduire les récidives du cancer du sein

Deux médicaments produits sous forme générique et bon marché se sont révélés relativement efficaces pour limiter les risques de récidive du cancer du sein chez des femmes ménopausées, selon deux études britanniques publiées, hier.



Ces études suggèrent que deux classes différentes de médicaments, les inhibiteurs de l'aromatase (IA) et les biphosphonates, peuvent chacun améliorer les perspectives de survie pour les femmes ménopausées atteintes d'un cancer du sein en phase précoce, indique la revue médicale britannique.

Les inhibiteurs de l'aromatase (IA) correspondent à un nouveau type d'hormonothérapie, traitement qui a pour principe d'empêcher l'action stimulante des hormones féminines sur les cellules cancéreuses.

Ces traitements s'adressent aux tumeurs "hormonosensibles", à savoir sensibles aux hormones, soit 80% du total des cancers du sein.

Dans le cadre d'un groupe de recherche britannique sur le cancer du sein (EBCTCG), des chercheurs ont passé en revue les données de neuf études sur les IA concernant un total de 30.000 femmes pour découvrir que ces médicaments donnaient de meilleurs résultats que le traitement standard par tamoxifène.

"En comparaison du tamoxifène, le fait de prendre des IA pendant cinq ans réduit la probabilité de récidive du cancer d'environ un tiers (30%) et limite le risque de mourir d'un cancer du sein d'environ 15% sur les dix ans qui suivent le début du traitement", selon The Lancet.

Pour le principal auteur du travail, le Pr Mitch Dowsett (Royal Marsden Hospital de Londres), les IA offrent "une protection significativement plus importante que celle du tamoxifène".

Mais ces traitements ne sont pas sans effet secondaire (bouffées de chaleur, douleurs articulaires, fatigue, pertes osseuses) et il faut accompagner la prise au long court d'un bon suivi médical, souligne-t-il. Le second travail (analyse de 26 essais avec près de 20.000 femmes impliquées) montre que les biphosphonates, des médicaments contre l'ostéoporose, réduisent les risques de survenue de métastases osseuses chez les femmes ménopausées ayant souffert d'un cancer du sein.

Chez celles-ci, la prise de biphosphonates permet de réduire de 28% le risque de métastase osseuse et réduit de 18% le risque de décès dans les 10 ans après le diagnostic de cancer du sein, d'après cette étude.

Pour le Pr Richard Gray (Université d'Oxford) qui a participé aux deux études, "ces deux médicaments génériques bon marché peuvent contribuer à réduire la mortalité par cancer du sein chez les femmes ménopausées." Les deux traitements sont en plus "complémentaires", puisque le principal effet secondaire des IA est la perte osseuse que les bisphosphonates permettent de corriger, indique-t-il.

SELON L'OMS

Les hépatites B et C tuent 1,4 million de personnes chaque année



LES HÉPATITES de type B et C, responsables d'environ 80 pc de tous les décès par cancer du foie, tuent près de 1,4 million de personnes chaque année, selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

"Environ 11 millions de personnes qui utilisent des drogues injectables sont atteintes d'hépatite B ou C", a indiqué l'agence onusienne dans un communiqué à l'occasion de la Journée mondiale contre l'hépatite.

A cette occasion, l'OMS souligne "le besoin urgent" de renforcer les mesures nationales de prévention contre le virus et de veiller à ce que les personnes infectées soient diagnostiquées et correctement traitées.

Elle attire l'attention de la communauté internationale sur le risque d'atteinte pour les enfants nés de mères souffrant d'hépatite ainsi que pour les partenaires intimes de personnes à risque.

"D'où la nécessité pour tous les services de santé d'utiliser uniquement du matériel stérile pour les injections et de soumettre tous les composants sanguins qui leurs sont fournis à un test d'hépatite B et C", recommande l'organisation.

En outre, l'OMS a insisté sur la généralisation du vaccin contre l'hépatite B aussi bien chez les adultes que chez les enfants, dont environ 780.000 meurent chaque année des suites du virus.

Dans cette perspective, les experts de l'ONU ont plaidé pour un recours à grande échelle aux tests de la maladie, sachant que sur les 500 millions de personnes estimées porteuses du virus de l'hépatite, une bonne partie ignore sa situation.

Il existe aujourd'hui de nouveaux traitements contre l'hépatite, avec un taux de guérison de 95 pc, une "révolution thérapeutique", estime le Dr Stefan Wiktor, chargé du programme de lutte contre la maladie à l'OMS. Selon lui, "une telle avancée est de nature à changer complètement la dynamique d'approche du problème".

Aux yeux des experts de l'organisation, les malades du sida sont particulièrement vulnérables à l'hépatite, sachant qu'il y a environ 10 millions de personnes dans le monde qui souffrent à la fois du sida et d'une hépatite.

La chimiothérapie en phase terminale préjudiciable à la qualité de vie



LA CHIMIOTHÉRAPIE en fin de vie est inutile et préjudiciable à la qualité de vie des cancéreux encore capables d'agir au quotidien, selon une étude clinique publiée jeudi dans la revue américaine JAMA Oncology.

Ces résultats confortent les conclusions d'un groupe d'experts consultatifs de l'American society of clinical oncology (ASCO) selon lesquelles la chimiothérapie pour des malades en fin de vie n'a pas de bienfaits cliniques.

Pour examiner la relation entre le recours à la chimiothérapie et la qualité de vie à l'approche de la mort, ces chercheurs ont suivi 312 malades atteints d'un cancer généralisé pendant quatre mois avant leur décès. La majorité des patients étaient des hommes âgés en moyenne de 58,6 ans.

L'étude a montré que la chimiothérapie ne contribuait pas à une amélioration de la qualité de vie à l'approche de la mort pour les malades ayant une capacité limitée ou inexistante de fonctionner.

Mais elle a aussi indiqué que la chimiothérapie affectait la qualité de vie des malades encore capables d'effectuer des tâches quotidiennes.

Selon les auteurs de l'étude, les directives d'utilisation de la chimiothérapie émises par l'ASCO concernant les malades atteints d'un cancer généralisé vivant leurs derniers mois, devraient être revues.

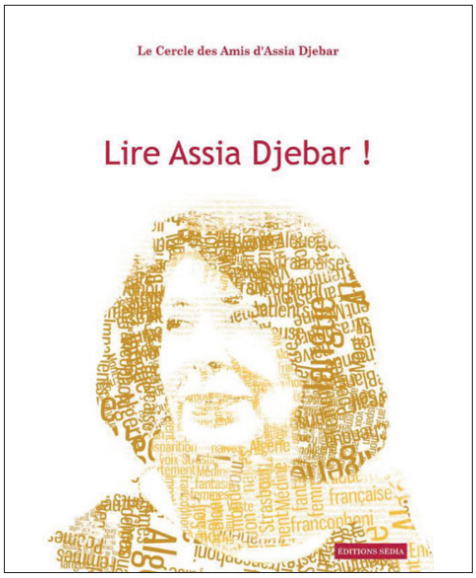
Dans un éditorial publié dans JAMA Ecology, les docteurs Charles Blanke et Erik Fromme de l'Université d'Oregon (nord-ouest) ont estimé qu'à ce stade "il ne serait pas souhaitable de modifier les directives de l'ASCO pour empêcher tous les malades en phase terminale d'un cancer d'avoir de la chimiothérapie et ce sans données irréfutables indiquant qui pourrait en bénéficier".

Mais, ont-ils ajouté, "si un cancérologue suspecte qu'un malade est condamné dans les six mois, on devrait alors éviter un tel traitement" pour favoriser des soins palliatifs.

8e FESTIVAL INTERNATIONAL DE LA LITTÉRATURE ET DU LIVRE DE JEUNESSE

Lire et relire Assia Djebar

Ouverte ce jeudi 23 juillet à la nouvelle station du métro d'El Harrach par l'exposition Regards croisés sur la littérature algérienne, la huitième édition du Festival international de la littérature et du livre de jeunesse se poursuivra à l'esplanade de Riadh El Feth à Alger par un hommage à la regrettée écrivaine Assia Djebar.



Après le vernissage de l'exposition-photos Regards croisés sur la littérature algérienne, c'est-à-dire des portraits d'une quarantaine d'auteurs algériens, conçus et présentés par le photographe Kais Djilali et la journaliste Khadidja Chouit, les festivaliers se sont dirigés vers Riadh El Feth où la première rencontre littéraire du Festival international de la littérature et du livre de jeunesse (Feliv du 23 au 29 juillet) se fera autour de l'écrivaine, l'académicienne et réalisatrice de films Assia Djebar.

Dans Regards croisés, installée dans six stations du métro d'Alger, le visiteur découvrira «trois générations d'écrivains qui se présentent dans la diversité de leurs écritures, de leurs sensibilités et de leur vision de l'Algérie et du monde». Selon la présentation diffusée par les organisateurs dans le site du festival, chaque photo est soutenue par un texte sur ces «auteurs connus et reconnus qui continuent de produire et de toucher leurs lectorats, tandis qu'apparaissent de nouveaux visages et talents dans l'espace littéraire. Plusieurs d'entre eux demeurent assez méconnus. Malgré les efforts fournis sur le marché du livre et dans la promotion médiatique, la relation avec le public est encore insuffisante». Cette exposition est «appelée à voyager en Algérie ou à l'étranger, celle-ci a également pour but de rendre plus visibles les écrivains algériens». Ces personnalités de la littérature écrivent en arabe, en français et en tamazight. Il s'agira de «dire une littérature algérienne contemporaine dont les langues d'écriture différentes enrichissent son avancée fondée sur un patrimoine historique et culturel commun».

L'écriture, c'est aussi Assia Djebar. Son parcours sera évoqué par l'universitaire tunisienne Nadjiba Regaieg, enseignante à la faculté des Sciences humaines de Sousse, et l'écrivain français Jean Rouaud, mais aussi par Amel Chaouati, présidente de Le cercle des amis d'Assia Djebar, qui dédicacera le lendemain l'ouvrage Lire Assia Djebar ! (réédité par Sedia ce mois-ci). A. Chaouati a livré sa propre lecture et celle des membres du cercle sur l'œuvre de la romancière. Les intervenants ont également mis en valeur le militantisme de l'auteure, sa lutte permanente pour les droits de la femme dont le roman Loin de Médine demeure le symbole. De même qu'ils rappelleront son dernier roman Nulle part dans la maison de mon père, un récit autobiographique paru en 2007.

R. C.

COLLOQUE SUR LES JEUX TRADITIONNELS À CONSTANTINE

Vers la création d'une base de données

LES UNIVERSITAIRES, chercheurs et anthropologues ayant participé au colloque sur les jeux traditionnels en Algérie, au Maghreb et dans les pays du Sahel, ont appelé, ce jeudi 23 juillet, à Constantine au terme de leurs travaux, à la création d'une base de données liée à ces activités ludiques traditionnelles.

Il a été souligné, dans ce contexte, la nécessité d'associer cette base de données à un réseau interactif devant constituer une «bibliographie générale et commune». Les participants au colloque ont également recommandé la formation d'un groupe de chercheurs des pays du Maghreb pour approuver et unifier, avec le concours d'archivistes et de bibliothécaires, les méthodes d'identification, de description et de collecte des jeux maghrébins les plus connus depuis le 19ème siècle. Ils ont également proposé le recours à l'informatique et à la création de logiciels afin de réhabiliter certains jeux traditionnels pratiqués dans les pays du Maghreb, dans l'optique de préserver une mémoire collective témoignant d'une «unité culturelle profonde». Au deuxième jour de cette rencontre initiée par les départements des Colloques et du patrimoine immatériel et des arts vivants de la manifestation Constantine, capitale 2015 de la culture arabe, avec le concours du Centre national de recherches préhistoriques anthropologiques et historiques (CNRPAH), les intervenants ont axé leurs communications sur la description des jeux dans les différents pays du Maghreb.



M. Ahmed Mouloud Ouled Eidan de Mauritanie, a présenté une panoplie de jeux traditionnels pratiqués dans les différentes régions de son pays, avant de souligner que ces jeux, de par la position géographique de la Mauritanie, entre les pays d'Afrique du Nord et de l'Ouest, ont un caractère «spécial» et «reflètent les cultures arabe et africaine». Mme Saliha Senouci, de l'annexe du CNRPAH d'Oran, a détaillé le volet des jeux traditionnels maghrébins dans les écrits des orientalistes, affirmant que ceux-ci ont consacré des chapitres entiers dans leurs livres à la description des pratiques ludiques des différentes communautés du Maghreb.

APS

SORTIR

LIVRE
8e Festival international de littérature et du livre de jeunesse jusqu'au mercredi 29 juillet. Esplanade de Riadh El Feth, Alger. Dimanche 26 juillet. Rencontres.
17h. Littérature et nouvelles possibilités d'écriture avec Fadi Tofeïli du Liban, Lina Hawiyane Elhassan de Syrie, Ibrahim Darghouti deTunisie, Achour Fenni d'Algérie.
18h. D'île en île, la magie des mots avec James Noël, Louis-Philippe Dalembert de Haïti, Jean-Baptiste Prédali, Robert Colonna D'Istria de France, Yahia Belaskri d'Algérie.
Consulter : www.feliv.dz

VILLAGE
12e Festival Raconte-Arts (24-31 juillet) sous le thème «L'esprit de tajmaât réinventé». Village Iguersafene (daïra de Bouzeguene) en Kabylie.
Aujourd'hui, samedi 25 juillet.
10h. Ateliers.
17h. Conférence 48 ans de journalisme de la presse du parti unique à la presse privée. Témoignage d'un journaliste par Maamar Farah.
18h. Avril 80 : acquis et questionnements par Said Sadi.
22h. Film Arezki, l'indigène de Djamal Bendedouche.
00h. Soirée avec la troupe Karkabou El Ouahat de Ouargla.
Dimanche 26 juillet.
16h. Forum 1 La place de tajemaat dans la modernité: Documentaire de Abderrahmane Krimat ; Communications sur tajemaat.
Table ronde Les projets associatifs autonomes et structurants annonciateurs d'une vraie société civile: cas d'école. Avec les associations RAJ, Amusnaw, Relais et Solidarité, Réseau Wassila, Café littéraire de Béjaïa, Adrar N Fad, Etoile du sud, LACD et Comité de village d'Iguersafene.
21h. Documentaires : Slimane Azem, une légende de l'exil de Rachid Merabet, Hnifa de Ramdane Iftini.
23h. Concert oralité et transmission avec les femmes de Iguersafene et Tighri Uzar.

DECIBELS
2e édition des Décibels de l'Office Riad El Feth à Alger. Théâtre de Verdure Saïd-Mekbel. 19h. Aujourd'hui, samedi 25 juillet. Acte II avec BLV Complot, Blidian Thugz, Chemsou Dz, Miner Prod, Nomade, Dj Yaz et Flenn. Accès gratuit.

FLAMENCO-CHAABI
Concert en duo: Ptit Moh le mandoliste du chaâbi et Juan Carmona le guitariste du flamenco. Accompagnés de Smaïl Benhouhou au piano, Bandolero et Rabah Khalfa aux percussions. Sur la scène d'Ibn Zeydoun, Alger. Le dimanche 26 juillet. 20h30.

POP
- La chanteuse Amel Zen en concert. Lundi 27 juillet. 20h30. Ibn Zeydoun, Alger. Avant-première de son nouveau clip avant le début du concert.
- Le chanteur d'expression amazighe Ali Amrane en concert. Mercredi 29 juillet. 20h30. Ibn Zeydoun, Alger.

EXPOSITION
Machine Théographique de Liess Vergès, jusqu'au lundi 3 août. Espace La Baignoire (3, rue des Frères Oukid, Square Port Said), Alger. Radiographie d'un entrelacs géométrique (Tastîr) qui est un plan conceptuel dans l'art de l'ornementation. Une icône textuelle, une conception théologique (im)matérialiste de la création divine, une évocation infinie de l'œuvre du Grand Ordonnateur, une abstraction du réel et de l'au-delà. Diffraction du regard, l'entrelacs géométrique génère une esthétique du signe, de la quête et du dévoilement…

MONDIAUX-2015 DE NATATION (50M) :

Abdelkader Affane seul représentant algérien au rendez-vous de Kazan

L'ALGÉRIE SERA représentée par un seul nageur, le brasseur Abdelkader Affane, aux 16es championnats du Monde de natation en grand bassin (50m) prévus du 24 juillet au 9 août à Kazan (Russie), a-t-on appris jeudi auprès du président de la Fédération algérienne de natation (FAN), Ahmed Chébaraka. "Après la blessure d'Oussama Sahnoune et l'absence de Ryad Djendouci aux meetings de Nancy et à l'EDF Open de France, seul Affane Abdelkader aura l'insigne honneur de représenter l'Algérie aux Mondiaux de Kazan. **APS**

HAND/CHAMPIONNAT DU MONDE U21 GARÇONS : 3E DÉFAITE DE L'ALGÉRIE FACE AU DANEMARK (42-18)

LA SÉLECTION algérienne des moins de 21 ans garçons de handball, s'est inclinée jeudi soir face à son homologue danoise sur le score de 42 à 18 (mi-temps : 17-9), en match comptant pour la 3ere journée du groupe C au Mondial-2015 qui se déroule du 20 juillet au 1er août au Brésil. Les Algériens avaient perdu leurs deux premiers matchs face à la France (26-25) et l'Argentine (23-19). Ils affronteront le Chili samedi 25 juillet. L'Algérie avait terminé à la 24e et dernière place au championnat du monde (U-21) organisé en Bosnie-Herzégovine en 2013.

APS

CHAMPIONNAT D'AFRIQUE2015 DE VOLLEY BALL :

victoire de l'Algérie face au Botswana (3-0)

LA SÉLECTION algérienne de volley-ball (messieurs) a battu son homologue du Botswana sur le score de 3 sets à 0 (25-16, 25-22, 25-13), jeudi au Caire, en match comptant pour la première journée du groupe A des championnats d'Afrique-2015 (22-30 juillet). Dans l'autre match du groupe A disput" mercredi, l'Egypte a dominé le Kenya 3 sets à 0 (25-19, 25-14, 25-14). Outre l'Algérie, le groupe A comprend également l'Egypte (pays hôte), le Kenya et le Botswana. Dix pays devaient initialement prendre part à cette compétition, mais le Soudan a finalement fait faux bond. Les finalistes de la 20e édition de ce championnat d'Afrique messieurs seront directement qualifiés pour le Mondial-2015 qui se déroulera au Japon du 8 au 26 septembre prochain.

APS

AFROBASKET 2015 (PRÉPARATION) :

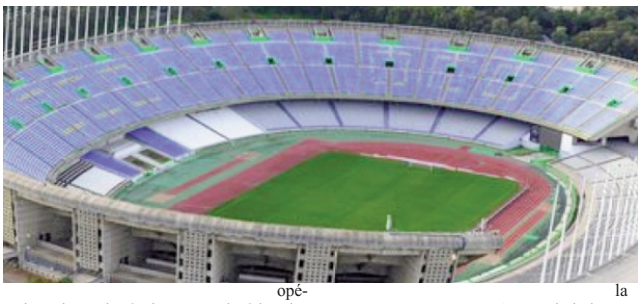
Algérie- Mali (63-57)en match amical

LA SÉLECTION algérienne de basket-ball s'est imposée devant son homologue du Mali par (63-57), en match amical de préparation pour l'AfroBasket 2015, disputé jeudi à la salle Harcha (Alger). Les deux équipes livreront une 2e rencontre amicale samedi prochain à la salle Harcha. La sélection algérienne avait entamé sa préparation pour l'AfroBasket en mai dernier à travers plusieurs stages de préparation dont le dernier s'est déroulé du 30 juin au 15 juillet à Zrece en Slovénie. L'équipe algérienne poursuivra sa préparation du 7 au 14 août, en Turquie, avec un minimum de 3 matchs amicaux au programme, contre des sélections africaines qui seront, elles aussi, en préparation dans ce pays. Pour sa 15e participation à l'Afrobasket, l'Algérie évoluera dans le groupe D, aux côtés de la Côte d'Ivoire, du Cap-Vert et du Zimbabwe. **.APS**

INFRASTRUCTURES SPORTIVES /STADE DU 5 JUILLET 1962:

L'homologation «définitive» prévue une semaine avant le début du championnat de L1

L'homologation "définitive" du stade du 5 juillet 1962 se fera au plus tard une semaine avant le début du championnat national de football, prévu les 14 et 15 août prochains, ont indiqué jeudi à Alger des responsables du secteur de la jeunesse et des sports.



"L'homologation définitive du stade se fera une semaine avant le début du championnat", a assuré le président de la ligue algérienne de football professionnel (LFP), Mahfoud Kerbadj, au wali Abdelkader Zoukh qui a inspecté cette infrastructure. "Toutes les réserves concernant la sécurité dans et autour du stade seront levées, au plus tard, début août", a ajouté un responsable à la direction de wilaya de la jeunesse et des sports. Après son inspection, le wali a estimé que "le stade, qui connaît les derniers préparatifs, serait prêt pour l'organisation des matchs" au début du championnat pour la saison 2015-2016 de la Ligne 1 de football. La première journée de ce championnat, sera marquée par un "classique", MC Alger- CR Belouizdad, prévu au stade du 5 juillet, rappelle M. Kerbadj. Inauguré en juin 1972, le stade du 5 juillet (70.000 places) a été remis en service le 4 juillet dernier par le Premier ministre Abdelmalek Sellal après avoir été fermé pendant près de deux ans pour des travaux de confortement et de consolidation des structures. Le 21 septembre 2013, l'effondrement d'une tribune a coûté la vie à deux jeunes supporters venus assister au derby algérois entre le MC Alger et l'USM Alger. Cet incident tragique a entraîné la fermeture momentanée du stade, le temps de mener l'enquête et les opérations de remise à niveau. Malgré la mise en service officiel, le stade connaît toujours des travaux notamment en ce qui concerne la levée des réserves de sécurité, réitérées à cette occasion par le chef de la sûreté de wilaya d'Alger, Noureddine Berrachedi. Au niveau des tribunes aériennes, M. Berrachedi a demandé à ce qu'il y ait davantage de couloirs sécurisés afin de permettre aux policiers "d'accéder directement et rapidement aux zones d'agitation" lors des matchs importants. Un de ces couloirs a complètement disparu après avoir été utilisé pour étendre les capacité d'accueil du stade alors que d'autres ont été rétrécis, a-t-on constaté. Il a insisté pour que la sûreté de wilaya d'Alger soit associée dans la réalisation du projet d'installation de 80 caméras au stade du 5 juillet, surtout dans les couloirs intérieurs qui se remplissent de supporters pendant les mi-temps et où les rixes et autres agressions sont possibles. En attendant l'installation de la billetterie électronique à partir de novembre 2015, M. Berrachedi a demandé l'assistance des agents de l'OCO (office du complexe olympique) dans la gestion de la foule au niveau des accès du stade. Le chef de sûreté de wilaya a également insisté auprès de M. Kerbadj pour que la LFP ne programme qu'un seul derby par jour à Alger, toutes compétitions confondues (ligue 1 et 2), afin d'aider la police à mieux canaliser les supporters avant, durant et après les matchs. La décision de compartimenter le stade, en empêchant le contact direct entre les supporters de deux clubs dans les tribunes, les couloirs et les sanitaires,

a été vivement saluée par le président de la LFP mais surtout par le chef de la sûreté de wilaya. Avant d'inspecter le stade du 5 juillet, M. Zoukh a visité dans la commune de Bab El Oued la piscine d'El Kettani, qui enregistre une grande affluence au niveau de ses trois bassins réservés respectivement au enfants, aux jeunes et aux adultes. Au niveau de la promenade des Sablettes, il a procédé à l'inauguration d'un tronçon de 2 km d'une piste cyclable d'une longueur totale de 3,5 km. La totalité de la piste n'est pas accessible parce que la promenade est toujours en chantier du côté de l'usine de dessalement, a expliqué à l'APS le directeur de wilaya des travaux publics, nommé mercredi wali délégué de la circonscription administrative de Rouïba, M. Rabhi Mohamed Abdenour.

APS

1ERS JEUX MÉDITERRANÉENS DE PLAGE/BEACH SOCCER :

Les verts dans le groupe A

LA SÉLECTION algérienne de Beach soccer évoluera dans le groupe A en compagnie de l'Italie, la Tunisie et le Liban lors des 1ers Jeux méditerranéens de plage (JM-2015) prévus à Pescara (Italie) du 28 août au 6 septembre, selon les résultats du tirage au sort. Le groupe B comprend l'Egypte, le Maroc, la Syrie et Malte, alors que le groupe C est composé de la France, de la Grèce, de l'Albanie et de la Libye. Les matchs se dérouleront sur un stade de 40m sur 30m avec la participation de cinq (5) joueurs par équipe. La durée de la rencontre est de 3 fois 12 minutes et ne peut pas se terminer par un nul. Dans ce cas là, une prolongation de trois (3) minutes est prévue avec l'application de la règle "Golden-goal" puis éventuellement les penalties. Le tournoi de football des JM-2015 de plage se déroulera du 2 au 6 septembre. la formule de la compétition et le calendrier de la compétition seront annoncés lors de la réunion technique, a précisé le comité d'organisation. La Fédération algérienne de football (Faf) a désigné l'ancienne star des Verts Lakhdar Belloumi pour former une équipe nationale compétitive. Avant le début des JM-2015 de plage, les membres du CIJM voteront le 27 août pour la ville qui accueillera les Jeux méditerranéens d'été (JM-2021). Les villes d'Oran et de Sfax sont candidates à l'organisation.

JEUX MÉDITERRANÉENS DE PLAGE (BEACH HANDBALL):

L'Algérie dans le premier groupe

La sélection algérienne masculine de beach handball évoluera dans le groupe A lors de la 1re édition des Jeux méditerranéens de plage prévue du 28 août au 9 septembre à Pescara en Italie, selon les résultats du tirage au sort. En plus de l'Algérie, le premier groupe est composé de l'Albanie, de la Libye, de Chypre et de l'Italie (pays organisateur). Le deuxième groupe est constitué de la Turquie, de la Grèce, de la Tunisie, de la Slovénie et de Malte. Les matchs se dérouleront sur un stade de 27 sur 12 m avec la participation de quatre (4) joueurs par équipe. La rencontre sera disputée en deux périodes de 10 minutes, avec un temps de pause de 5 minutes. En cas d'égalité, des tirs au but sont prévus pour départager les deux équipes. Le tournoi de beach handball des JM-2015 de plage se déroulera du 30 août au 2 septembre à l'Arena Del Mare. Aux jeux Méditerranéens de plage 2015, l'Algérie sera présente avec une forte délégation (100 personnes environ), dans huit disciplines sportives: beach-volley, aviron, beach-hand, lutte, aquathlon (natation et course), fin-swimming (natation avec palmes), beach-tennis et beach-soccer.

3E MATCH DE POULE DE LIGUE DES CHAMPIONS D'AFRIQUE
ES SÉTIF / EL MERRIKH (SOUDAN) CE SOIR À SÉTIF À 21H30

« Faire confiance aux joueurs sur le terrain»

L'Entente de Sétif disputera ce soir, à 21h au stade du 8-Mai 45, son troisième match de la phase des poules de la Ligue des champions d'Afrique, face à la formation soudanaise d'Al Merrikh Sports Club.



Une affiche, sans nul doute, attrayante et très disputée. Elle oppose deux clubs disposant de beaucoup de qualités collectives et individuelles. Il convient de rappeler passage que les deux équipes comptent chacune une défaite et une victoire à l'issue des deux précédents matchs de poules, d'où l'enjeu de ce rendez-vous qui augmente d'un cran. Les Sétifiens sont conscients de la difficulté de la mission et savent qu'ils ont affaire au leader, actuel du Championnat du Soudan. un club connu par son riche palmarès, pour avoir remporté entre autres 19 Championnats du Soudan , 21 Coupe du Soudan et une Coupes d'Afrique des vainqueurs de coupe de football.Le défenseur axial Ententiste Bouchar et ses camarades sont décidés à tout faire pour que les trois points en jeu restent à Sétif, d'autant que l'équipe n'a plus le droit à l'erreur à domicile après sa première défaite face à l'USMA.L'importante victoire acquise quelques jours plus tard sur le sol Eulmi, a, certes, redonné confiance au collectif sétifien. Mais, il va falloir que les enfants de Aïn Fouara restent concentrés et prudents pour garantir la dynamique espérée et augmenter par la même les chances pour la qualification aux demi-finales. Pour ce soir, l'ESS sera, encore une fois, pénalisée par des absences de taille.En effet, l'équipe sera, comme lors des deux premières sorties face à l'USMA et au MCEE, amputée de plusieurs éléments importants de l'ossature. Il s'agit d'abord du gardien Sofiane Khedaïria et de l'attaquant El Hadi Belameiri, tous les deux suspendus. C'est le gardien Belhani qui défendra, cependant, la cage de son team. La formation des hautes plaines verra aussi l'absence de poids du centre africain, Dagolou et de Zerrara, toujours en convalescence et qui n'ont disputé, jusque-là, aucune rencontre de cette Ligue des champions d'Afrique 2015.Et en dépit de toutes ces absences, le coach sétifien Kheireddine Madoui ne semble pas trop inquiet. Lors de ses déclarations a la presse, « Kheiro » a rappelé que son équipe a appris, en effet, à faire avec ce type de situation en précisant : «Nous sommes habitués à ce genre de circonstances pour le moins difficile, car il ne se passe pas un seul rendez-vous sans qu'on enregistre des absences de taille, mais nous devons aussi faire confiance à ceux qui vont jouer et qui vont sans doute défendre crânement les couleurs de leur team».Pour sa part, l'adversaire des Sétifiens semble lui aussi déterminé à dire son mot sur le terrain du 8-Mai 45. Sinon comment expliquer sa décision d'élire domicile du côté de Aïn M'lila en effectuant un stage bloqué au lendemain du match disputé contre l'USMA, ponctué par deux matchs amicaux disputés contre l'US Chaouia et l'AS Khroub. Le coach soudanais, le franco-Italien Garzitto (ancien coach du CS Constantine) n'a pas cessé de clamer que son équipe n'est pas à Sétif pour faire du tourisme mais pour arracher un résultat positif. Pour cette confrontation de l'ESS face à Al Merreik, la CAF a désigné l'arbitre ghanéen Joseph Lamptey lequel sera assisté par ses deux compatriotes David Larya et Malik A Salifu. Il convient de noter enfin que les Noirs et Blancs s'envoleront à destination du Caire le 6 août prochain où ils devraient effectuer un mini-stage avant de regagner la capitale soudanais pour le match retour prévu soit le 9 août au stade Oum Dormane.

Dj. Gherib

ELIMINATOIRES CHAMPIONNAT D'AFRIQUE (U-23) ALGÉRIE :

L'entraîneur de l'USM Alger compréhensif envers Shurmann

L'ENTRAÎNEUR de l'USM Alger, Miloud Hamdi, a indiqué qu'il était compréhensif envers le sélectionneur de l'équipe nationale olympique, le Suisse Pierre-André Shurmann qui a refusé de libérer son milieu de terrain, Mohamed Benkhemassa, au profit des Usmistes en vue de leur match contre le MC
El Eulma, vendredi (20h30) au stade de Bologhine dans le cadre de la troisième journée de la phase des poules de la Ligue des champions d'Afrique de football (Gr, B). "Nous comprenons la décision de l'entraîneur national qui veut avoir tous les atouts en mains pour décrocher la qualification au prochain championnat d'Afrique des moins de 23 ans", a déclaré Hamdi lors d'une conférence de presse mercredi soir à Alger. L'USMA a sollicité la Fédération algérienne de football (FAF) pour récupérer son international olympique Benkhemassa en vue de la rencontre face au MCEE, qui intervient la veille du match Sierra Leone-Algérie prévu à Blida et comptant pour le 3e et dernier tour (retour) des éliminatoires du championnat d'Afrique des moins de 23 ans. La présence de Benkhemassa dans l'effectif usmiste était très souhaitée par le staff technique algérois surtout après la défection de Hamza Koudri et Nassim Bouchema qui évoluent dans le même poste que lui, à savoir milieu récupérateur. "Si Shurmann avait accédé à notre demande, il se serait retrouvé contraint de faire de même avec les joueurs de l'ES Sétif, dont le club est lui aussi engagé en compétition africaine ce week-end", a reconnu le coach des Rouge et Noir de la capitale. La sélection algérienne l'avait emporté lors du match aller (2-0). La Sierra Leone "accueille" les Verts à Blida car elle est interdite d'organiser des matchs internationaux sur son sol en raison du virus Ebola qui touche ce pays.

APS

Le NA Hussein Dey affute ses armes au Portugal

LE NA HUSSEIN DEY qui s'est sauvé de justesse la saison dernière se prépare cette saison au Portugal. Le Nasria qui vient de signer un contrat de sponsoring de 60 000 000 DZD/an avec Ooredoo va donc effectuer un stage de 12 jours à Lisbonne. Pour ce qui est du recrutement, peu de noms ronflants en début de mercato mis à part l'ex international espoir Mehdi Benaldjia en provenance de Tadjanet, le défenseur Hamza Zeddam de l'Arbaa ainsi que le retour de Fouad Allah du CS Constantine . A rappeler les arrivées de Ahmed Gasmi de Sétif et Billel Ouali du MCA. Pour le reste plusieurs joueurs du second palier, comme l'attaque de l'O Médéa, Drifel sont venus remplacer numériquement plusieurs joueurs libérés dont Touahri, Benyahia ou encore l'expérimente gardien Ghalem. Reste

LORRY NKOLO, PREMIER ÉTRANGER DU DRB TADJENANET

LE PROMU en Ligue 1. le DRB Tadjenanet a recruté le premier joueur étranger de son histoire lors de ce mercato. Le club de l'est qui découvre le premier palier du football national à l'âge de 44 ans, connait aussi son tout premier joueur étranger avec la signature de l'attaquant international congolais Lorry Nkolo (22 ans) en provenance du club de Diables Noirs.Les bleus ont misé jusque-là sur de jeunes joueurs pour le recrutement avec le prêt de l'attaquant des U23, Amokrane (auteur d'un doublé face au Sierra Leone) prété par l'ES Sétif, tout comme les deux joueurs du Paradou El Mouaden et Daouadji. L'équipe dirigée par Liamine Bougherrara compte aussi relancer la carrière du meneur de jeu Amir Sayoud (24 ans).

DIVISION AMATEUR (GR, CENTRE) :

Djamel Necib élu président du RC Kouba

DJAMEL NECIB a été élu président du RC Kouba, pensionnaire de la Division amateur (Gr, Centre), lors de l'assemblée générale élective organisée à la salle omnisport de la cité Al-Afia (Alger). Le suffrage a donné lieu à une égalité de voix entre Necib et Mohamed Bouhellal, mais ce dernier a consenti à se désister au profit du patron de l'agence de tourisme, Necib Tour. Faiz Brakni, membre de l'assemblée générale du club banlieusard de la capitale, a également pris part à la course pour la succession de Samir Baha, qui a démissionné de son poste en fin de saison passée, soit avant une année de l'expiration de son mandat. Le nouveau président du "Raed" a promis de replacer le club au rang qui lui sied, après de longues années de traversée du désert. Les Vert et Blanc qui s'étaient illustrés pendant de longues années dans la cour des grands, ont entamé leur descente aux enfers au début des années 2000 pour se retrouver depuis quatre saisons au troisième palier. Les Koubéens étaient pourtant proches d'une montée en Ligue deux la saison précédente quand ils avaient dominé la grande partie de leur championnat, avant de sombrer dans la dernier virage de la compétition, permettant au Paradou AC de les surclasser. APS

MC ALGER :

Absent du déplacement de Pologne, Zeghdane risque une sanction

LE DÉFENSEUR Toufik Zeghdane risque une sanction de la part de la direction du MC Alger après s'être absenté jeudi matin du déplacement de ses coéquipiers en Pologne où ils effectueront un stage bloqué de deux semaines, a appris l'APS auprès du club de Ligue 1 algérienne de football. Zeghdane a prévu de rejoindre sa formation sur les lieux du regroupement à partir de Paris où il est installé, mais sa décision n'a pas été du goût du staff technique mouloudéen que dirige le Portugais Arthur Jorge. Ce dernier a affirmé à ses dirigeants qu'il n'allait pas autoriser le joueur à intégrer le groupe s'il le rejoint de la capitale française, précise la même source. Le champion d'Europe avec le FC Porto (Portugal) en 1987, qui est à sa deuxième année avec le "Doyen", "envisage d'instaurer une discipline de fer", après que les Vert et Rouge ont frôlé la relégation la saison passée, souligne-t-on de même source.

APS

"LES ÉTATS-UNIS DIALOGUERONT AVEC NOUS QUAND ILS AURONT UN PRÉSIDENT NOIR ET QUE LE PAPE SERA SUD-AMÉRICAIN



SELON LA PRESSE ARGENTINE, Fidel Castro aurait eu cette vision prophétique en 1973 lors d'une conférence de presse à Cuba...
L'hypothèse d'une déclaration visionnaire du leader cubain envahit les réseaux sociaux sans que l'on sache réellement s'il s'agit d'une blague populaire inventée de toutes pièces ou si elle émerge soudain d'obscures archives de l'histoire nationale.
Selon le journal argentin El Diario, un journaliste aurait posé cette question à Fidel Castro à son retour d'une visite officielle au Viêtnam, pays allié "Quand pensez-vous que l'on pourra rétablir des relations entre Cuba et les Etats-Unis?"
Le "lider maximo" aurait alors répondu, avec ironie: "Les Etats-Unis dialogueront avec nous quand ils auront un président noir et que le pape sera sud-américain".
Evidemment, au vu du contexte social américain et de l'hégémonie occidentale au début des années 1970, l'affirmation semble relever davantage du sarcasme. Mais encore faut-il qu'elle soit authentique...
Car, en effet, la fameuse "vision" circule étrangement depuis peu de temps sur les réseaux sociaux et les preuves formelles manquent à l'appel. D'aucuns affirment qu'à l'image de nombreuses fausses citations sur la Toile cette dernière ne puiserait son origine que dans l'actualité récente et les commentaires qui en découlent. Info ou intox, de nombreuses versions pullulent en tout cas sur internet où les commentateurs s'amusent à modifier le sujet (la reprise du dialogue américano-cubain) par le thème de leur choix

UN COUPLE ADOPTE LES QUATRE FILLES DE LEUR AMIE DÉCÉDÉE



LAURA ET RICO RUFFINO ont tenu leur promesse en adoptant les quatre filles de leur amie Elizabeth, décédée en avril dernier d'un cancer.
Elizabeth Diamond est décédée en avril dernier à l'âge de 40 ans, huit mois après avoir été diagnostiquée d'une tumeur au cerveau de stage quatre. Avant de mourir, elle a fait promettre à Laura, sa meilleure amie, de s'occuper de ses quatre filles, âgées de cinq à douze ans.
"Il y a dix ans, je n'aurais jamais pensé que ce serait ma vie actuelle", indique Rico Ruffino, le mari de Laura. "Mais si quelque chose te tombe dessus, accepte le challenge et fais de ton mieux".
C'est ainsi que cette famille de quatre membres qui vit à Buffalo (New-York) a doublé en accueillant Lily, Ella, Samona et Tara suite au décès d'Elizabeth il y a trois mois. Laura et Rico ont désormais six filles!
La communauté de Buffalo s'est mobilisée pour venir en aide à la famille. Les Ruffino ont d'ores et déjà reçu une nouvelle table de salle à manger capable d'accueillir huit personnes ainsi qu'un frigo plus grand. Une collecte de fonds a également été mise en place afin d'apporter un coup de pouce financier à la nouvelle et grande famille. À ce jour, près de 39.000 dollars ont été collectés.

À 341 KM/H AVEC SA FERRARI

AU VOLANT de sa Ferrari 488 GTB, un conducteur allemand est monté jusqu'à 341 km/h sur l'autoroute. Décoiffant
En Allemagne, il est possible d'appuyer sur le champignon sans risquer une amende vertigineuse. Cela donne parfois lieu à des excès, comme pour ce conducteur d'une Ferrari 488



GTB, sur l'autoroute A5 près de Francfort. Pour vous donner une petite idée, la voiture italienne compte 670 chevaux.
L'homme a, visiblement, voulu tester la vitesse de pointe de son bolide. Et le compteur filmé par le passager indique jusqu'à 341 km/h. A cette allure, les autres voitures sur l'autoroute ont presque l'air de faire du surplace.
Même si rien ne l'interdit en Allemagne, voilà une conduite à fortement déconseiller et qui peut mener à la catastrophe.

Le saviez-vous

LE CHAMPION DU MONDE DE SCRABBLE FRANCOPHONE NE PARLE PAS FRANÇAIS !



Le champion du monde néo-zélandais de Scrabble anglophone Nigel Richards, est devenu lundi, 20 juillet 2015, champion du monde de Scrabble francophone. Ce qui est épatant est que cet homme ne parle pas français. Comment il a fait pour remporter ce titre malgré son handicap linguistique ?
Grace à sa mémoire impressionnante, Nigel Richards a réussi à apprendre en seulement neuf semaines le dictionnaire officiel du Scrabble francophone qui contient plus 380 000 mots. Il n'a pas appris le sens des mots, pour lui, c'est binaire, les mots n'ont qu'une valeur numérique.

Non, les "Minions" ne sont pas des victimes d'expériences nazies



UNE FOLLE rumeur sur le film d'animation les Minions a couru sur les réseaux sociaux ce mardi. Un internaute chilien a fait croire que les petites créatures jaunes étaient inspirées par les expériences scientifiques menées par les nazis sur les enfants juifs.
"Minions" (de l'allemand "minion" => "sbire") était le nom donné aux enfants juifs adoptés par les scientifiques nazis pour leurs expériences. Ils passaient une grande partie de leur vie à souffrir, et comme ils ne parlaient pas allemand, leurs mots étaient des sons qui faisaient beaucoup rire les Allemands", a écrit dimanche dernier un certain Luciano Gonzales sur Facebook.
Son post, repéré par Les Inrockuptibles, a été partagé plus de 40.000 fois. Il est accompagné d'une photo représentant des hommes en scaphandre ressemblant aux "Minions", une image tirée en fait des archives de la... Royal Navy.
Le lendemain, le Chilien a révélé le pot aux roses. Toujours sur Facebook, il a expliqué avoir voulu démontrer la crédulité des internautes, en particulier lorsqu'on commence un texte par ".
Une démonstration éloquente: le 21 juillet, rien qu'en Espagne, plus de 10.000 personnes ont tapé "Minions" et "nazis" dans leur moteur de recherche, selon le site Verne (El Païs).

La sécurité des montres connectées serait très insuffisante

Hewlett-Packard vient de publier les résultats d'une étude sur la sécurité des montres connectées. Ses conclusions sont sans appel. La totalité des dix modèles de « smartwatches » testés présentent d'importantes vulnérabilités, notamment dans les domaines de l'authentification, du chiffrement et de la confidentialité des données personnelles.

L'été dernier, Hewlett-Packard jetait un pavé dans la mare en affirmant que 70 % des objets connectés les plus répandus (téléviseurs, électroménager, vêtements et accessoires, domotique…) présentaient de nombreuses vulnérabilités qui pourraient être facilement exploitées. Même s'il s'agissait d'un bon prétexte pour mettre en avant sa propre solution de sécurité « Fortify on Demand », le constat dressé par HP n'en était pas moins inquiétant alors que l'on parle de 4,9 milliards d'objets connectés en circulation en 2015 (d'après Gartner). Cette année, le géant nord-américain s'est penché plus spécifiquement sur les montres connectées (en anglais smartwatches), en évaluant le niveau de sécurité des dix modèles les plus populaires. Et le résultat est là encore peu rassurant…



Dans son rapport intitulé Internet of Things Security Study : Smartwatches, HP affirme que 100 % des montres testées présentent d'importantes vulnérabilités en matière d'authentification, d'autorisation d'accès et au niveau des connexions aux interfaces cloud et mobiles. « Alors que l'adoption des montres connectées s'accélère, la plateforme va devenir nettement plus attractive pour ceux qui voudraient en abuser, ce qui nous impose de prendre des précautions lorsque nous transmettons des données personnelles ou que nous connectons des smartwatches à un réseau d'entreprise », commente Jason Schmitt, directeur général de HP Fortify.

UN PAPIER ÉLECTRONIQUE TRANSPARENT QUI TIRE SON ÉNERGIE DU TOUCHER



En exploitant le principe de l'induction électrostatique, une équipe de chercheurs nord-américains et chinois a créé un papier électronique transparent autoalimenté. Un simple toucher produit l'électricité nécessaire pour faire fonctionner un petit écran à cristaux liquides. Ce matériau pourrait servir à de multiples applications : écrans souples jetables, livres électroniques, peau artificielle ou encore des dispositifs pour protéger des biens de la contrefaçon ou du vol.
Le bois, et plus particulièrement les nanofibrilles de cellulose que l'on peut en extraire, fait partie des fers de lance de la chimie verte. Récemment, ce matériau qui est à la fois transparent, flexible et biodégradable a fait l'actualité après que des chercheurs de l'université du Wisconsin et du Laboratoire des produits de l'agriculture et de la forêt aient démontré qu'il pourrait servir de substrat aux puces électroniques. Les propriétés des nanofibrilles de cellulose en font aussi un support de choix pour l'élaboration de papier électronique pouvant servir à fabriquer des écrans flexibles, des transistors ou des antennes destinés à l'électronique nomade et aux vêtements intelligents.

Voiture : Ford travaille sur un nouveau système d'éclairage intelligent

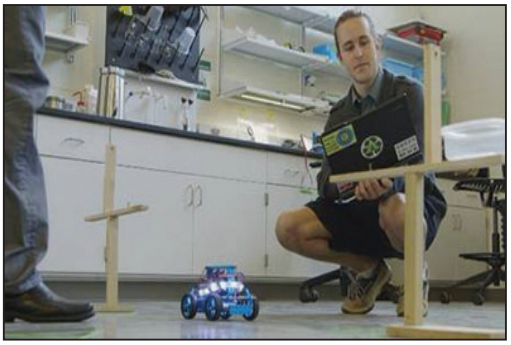
LE CONSTRUCTEUR automobile Ford travaille sur une technique d'éclairage sophistiquée avec, notamment, une caméra infrarouge pour repérer les personnes et les animaux de grande taille. Il peut également reconnaître des routes déjà empruntées afin d'optimiser l'éclairage en conséquence.
La conduite de nuit sur des routes dépourvues d'éclairage public n'est au mieux pas très plaisante et au pire vraiment dangereuse. Les voitures d'aujourd'hui sont dotées de systèmes d'éclairage beaucoup plus performants qui ont considérablement amélioré le confort visuel dans les conditions de faible visibilité. Mais il y a moyen de faire encore plus. C'est en tout cas ce à quoi travaille Ford. Le constructeur automobile nord-américain planche sur un système d'éclairage qui s'adapte aux routes non éclairées afin de détecter la présence de piétons et d'animaux et sait aussi anticiper les virages et intersections.



Cette technologie baptisée Advanced Front Lighting System est actuellement en phase de prototypage dans le centre de recherche et développement Ford à Aachen (Allemagne). Elle repose sur deux innovations existantes mises au point par le constructeur : un éclairage adaptatif et un système de détection des panneaux de signalisation. En combinant les deux technologies avec le GPS de la voiture, le nouveau système est capable d'interpréter la signalisation et d'anticiper le profil de la route afin d'adapter l'éclairage en conséquence. Et, lorsque les informations GPS sont indisponibles, une caméra vidéo prend le relais pour détecter le marquage au sol afin de prévoir les virages. Par ailleurs, le système est doté d'une mémoire grâce à laquelle il saura se rappeler d'une route sombre déjà empruntée pour déclencher automatiquement l'éclairage le plus performant.

Les robots contrôlés par des bactéries, c'est possible...

À L'AIDE de modèles mathématiques, des scientifiques du Virginia Tech (États-Unis) ont démontré que des bactéries pourraient induire le comportement d'un robot. Cette biologie de synthèse est susceptible de produire des retombées prometteuses dans les domaines de l'écologie, de l'agriculture et de la robotique.
Une bactérie Escherichia coli (E. coli) modifiée pourrait un jour devenir le cerveau d'un robot et le commander. C'est ce qu'a démontré une équipe du Virginia Tech dans une étude qui vient de paraître dans la revue Scientific Reports. À partir de plusieurs modèles mathématiques, le professeur Warren Ruder et ses collaborateurs ont prouvé qu'il est possible d'implanter un microbiome dans un corps hôte non vivant et de s'en servir pour le contrôler. Ce projet s'appuie sur les travaux menés précédemment ayant démontré l'impact des bactéries sur le comportement d'accouplement de la mouche des fruits ainsi que sur des souris qui présentaient des signes de stress moins élevés après avoir reçu des probiotiques.



Pour élaborer leurs modèles mathématiques, les scientifiques du Virginia Tech ont mesuré les niveaux d'expression génétique afin de pouvoir simuler les comportements de la bactérie E. coli sous forme d'équations. Ces équations ont ensuite été associées à des modèles de comportements robotiques pour créer une simulation montrant comment un robot doté d'un cerveau bactérien pouvait se déplacer. L'expérience était basée sur une configuration virtuelle dans laquelle un robot équipé de capteurs et d'un microscope miniature peut lire l'expression génétique de la bactérie qui se manifeste par une modification de couleur. Le changement de teinte et d'intensité du pigment détermine la direction et la vitesse du robot.

Une expérience assez similaire a été menée il y a déjà plusieurs années de cela. À l'époque, une moisissure (Physarum polycephalum) avait été utilisée pour commander les mouvements d'un robot à six pattes. Mais l'équipe du Virginia Tech est allée plus loin encore… Les chercheurs se sont aperçus qu'en augmentant la complexité du programme biochimique du microbiome, le comportement du robot évoluait en conséquence vers des actions plus élaborées. Par exemple, en permettant au robot de communiquer avec la bactérie, les cellules se sont mises à réagir à l'approche d'une source d'alimentation en marquant une pause puis en accélérant. Un comportement prédateur typique de certains animaux.

Questions ? Réponses !

BRONZAGE : LES PILULES ET COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES SONT-ILS EFFICACES ?



Régulièrement, avec l'approche de l'hiver ou… l'arrivée des beaux jours, fleurissent des publicités pour de merveilleuses pilules qui permettent d'obtenir un teint hâlé. Selon Pierre Césarini, directeur de l'Association sécurité solaire, « il est évidemment impossible de bronzer de l'intérieur ».

Compléments alimentaires : le bronzage miracle ?

« Les compléments alimentaires à base de carotène ne peuvent pas tout seuls, nous faire bronzer. Pour cela, il est indispensable de s'exposer aux UV ». Une lapalissade ? Certes, mais les fabricants eux, n'hésitent pas à vanter les vertus de ces produits qui permettraient de « préparer la peau au bronzage »…

« En réalité, seules les personnes qui présentent une carence en antioxydants pourraient avoir besoin de compléments alimentaires riches en antioxydants.

Ces derniers, et c'est scientifiquement prouvé, aident à la production de la mélanine.

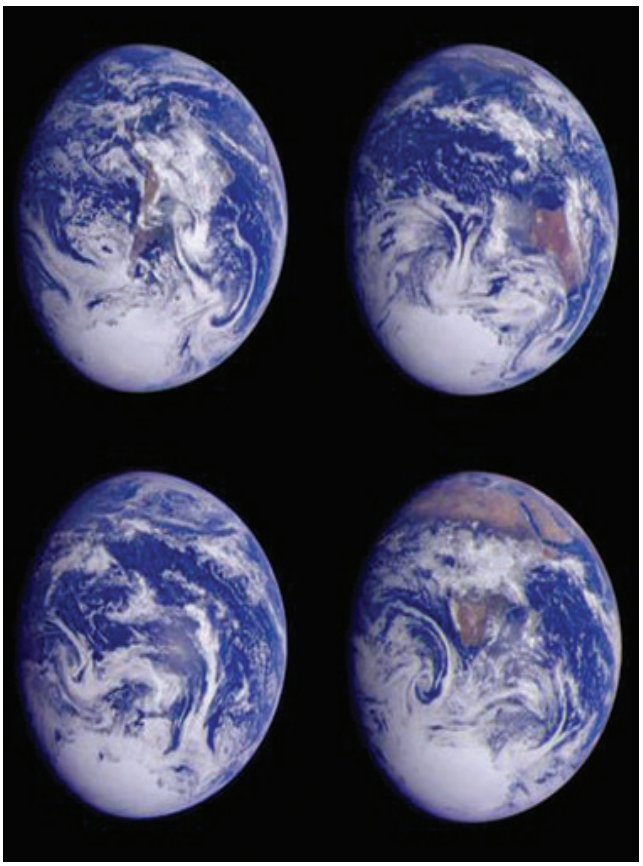
C'est ce fameux pigment qui protège nos cellules cutanées », explique Pierre Césarini. Une précision qui s'impose, histoire de ne pas bronzer idiot !

La première vue complète de la Terre depuis 1972

Le satellite DSCOVR, arrivé au point de Lagrange L1, a transmis sa première image de la face éclairée de la Terre. Il n'y avait pas eu de vues globales montrant la totalité de notre planète depuis celle des astronautes d'Apollo 17 en 1972 !

Lancé le 11 février 2015 par une fusée Falcon 9 de SpaceX, DSCOVR (Deep Space Climate Observatory) a navigué ces derniers mois jusqu'au point de Lagrange L1, à 1,6 million de kilomètres de notre planète. De ce poste d'observation, où les forces de gravité de la Terre et du Soleil s'annulent, le satellite peut désormais observer avec l'instrument Epic (Earth Polychromatic Imaging Camera) la face éclairée de notre biosphère tout entière. L'image ci-dessus est la première depuis 1972 (prise par l'équipage d'Apollo 17, la célèbre « Bille bleue » ou Blue Marble en anglais) à embrasser le globe terrestre dans sa totalité. Toutes celles que nous avons pu découvrir depuis n'étaient en réalité que des mosaïques de clichés soigneusement assemblés.

D'autres vues d'ensemble de la Terre ont été prises par des sondes partant vers des destinations lointaines. Les plus belles, sans doute, furent celles saisies en 1990 par la sonde Galileo, partie étudier Jupiter. Les clichés, pris le 11 décembre 1990, entre 1,9 million et 2,7 millions de kilomètres, montraient bien la planète entière en une seule image mais Galileo voyait alors la Terre gibbeuse. La surface éclairée visible n'occupait donc pas la totalité du disque. Elles ne pouvaient rivaliser avec la Bille bleue...



Dorénavant, les images d'Epic arriveront presque tous les jours

« Cette première image de DSCOVR de notre planète démontre les avantages uniques et importants de l'observation de la Terre depuis l'espace », commente Charles F. Bolden, administrateur de la Nasa depuis 2009. « En tant qu'ancien astronaute qui a eu le privilège de voir la Terre depuis l'espace, je voudrai que chacun soit capable de voir et d'apprécier notre planète comme un système intégré et en interaction. Les observations de la Terre faites par DSCOVR ainsi que ses mesures et alertes de phénomènes météorologiques spatiaux causés par le Soleil aideront à suivre l'évolution constante de la Terre et à comprendre comment elle s'inscrit dans le Système solaire », a-t-il ajouté.

Dorénavant, Epic fera chaque jour l'acquisition de nouvelles données qui seront transmises dans les 12 à 36 heures et partagées sur un site Internet dédié à partir de septembre.

Les scientifiques disposeront à un rythme régulier de données sur le niveau de l'ozone et des aérosols dans l'atmosphère, sur l'épaisseur des nuages, la réflectivité ultraviolet de la Terre, etc. « La haute qualité des images d'Epic a dépassé toutes nos attentes dans la résolution, a commenté Adam Szabo, scientifique de la mission DSCOVR au Goddard Space Flight Center de la Nasa. Les images montrent clairement des structures de sable du désert, des systèmes fluviaux et des motifs complexes de nuages. Il y aura une énorme masse de nouvelles données à explorer pour les scientifiques. »

La naissance de bébé ferait grossir le père

UNE ÉTUDE MÉDICALE réalisée aux États-Unis sur 10.000 hommes montre qu'après la naissance d'un bébé, la nouvelle paternité est suivie d'un gain de poids d'environ 2 kg.

La paternité ferait prendre entre 1,5 et 2 kg aux nouveaux papas, selon une étude de la Northwestern Medicine parue dans l'American Journal of Men's Health. En moyenne, un jeune père de 1 m 80 environ vivant avec son enfant gagne environ 2 kg tandis qu'un même individu vivant sans sa progéniture prend néanmoins 1,5 kg. Cela correspond à une augmentation de respectivement 2,6 % et 2 % de l'indice de masse corporelle des jeunes pères. À l'inverse, les hommes de 1 m 80 n'ayant pas encore d'enfant auraient perdu en moyenne 600 g sur la même période.



Pour cette étude américaine, le poids et l'IMC de 10.253 participants ont été relevés à quatre moments clés : au début et à la fin de l'adolescence ainsi qu'à 25 et 35 ans. Les auteurs eux-mêmes soulignent que de futures études devraient s'intéresser à des individus plus âgés. Par le passé, d'autres études avaient établi une relation entre mariage et prise de poids chez les hommes.

Les auteurs ne donnent pas d'explications précises mais évoquent bien sûr des changements dans les habitudes alimentaires et le mode de vie ainsi que cette pratique de finir l'assiette du bébé… Ils concluent que les campagnes pour lutter contre le problème du surpoids devraient mieux prendre en compte cette catégorie des nouveaux pères.

Liste rouge des espèces menacées : Quelques succès assombris par le déclin de nombreuses espèces

Des mesures de conservation réussies ont permis d'accroître les populations du Lynx ibérique et de l'Otarie de l'île Guadalupe, tandis que le Chat doré africain, le Lion de mer de Nouvelle-Zélande et le Lion sont confrontés à des dangers de plus en plus forts qui menacent leur survie, d'après la dernière mise à jour de la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN™. D'autre part, 99% des orchidées cypripèdes d'Asie tropicale, qui font partie des plantes ornementales les plus prisées de la planète, sont actuellement menacées d'extinction.

La Liste rouge de l'UICN comprend maintenant 77 340 espèces évaluées, dont 22 784 sont menacées d'extinction. La perte et la dégradation des habitats représentent les menaces les plus importantes pour 85% de l'ensemble des espèces décrites par la Liste rouge ; le commerce illicite et les espèces envahissantes sont également des causes majeures du déclin des populations.

Le Lynx ibérique en sursit

Après six décennies de déclin, la population du Lynx ibérique (Lynx pardinus) est passée de 52 individus mâtures en 2002 à 156 en 2012. L'espèce, classée "En danger critique d'extinction", passe désormais en catégorie "En danger" sur la Liste rouge de l'UICN. Ce résultat a été atteint grâce à des actions intensives de conservation, allant de la restauration de population de lapins – la principale espèce proie du Lynx ibérique -, à la surveillance continue du piégeage illégal, en passant par l'élevage en captivité, ainsi que par des programmes de réintroduction et des mécanismes de compensation pour des propriétaires fonciers qui ont fait en sorte que les écosystèmes présents sur leurs propriétés soient compatibles avec les besoins du Lynx ibérique. L'espèce est présente dans deux régions du sud-ouest de l'Espagne ainsi qu'au sud-est du Portugal, où se trouve une petite population réintroduite.
"C'est une excellente nouvelle pour le Lynx ibérique, et elle prouve également l'efficacité des mesures de conservation", indique Urs Breitenmoser, Co-président du Groupe de spécialistes des félidés de la Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN. "Cependant, beaucoup reste encore à faire, et nous devons poursuivre nos efforts de conservation pour assurer la croissance de la population de cette espèce et l'expansion de son aire de répartition à l'avenir".

L'Otarie de l'île Guadalupe sauvée

L'état de conservation de l'Otarie de l'île Guadalupe (Arctocephalus townsendi), une espèce que l'on a cru éteinte à deux reprises, à la fin du 19e siècle et dans les années 1920, s'est amélioré.
Elle passe de la catégorie "Quasi menacée" à celle de "Préoccupation mineure" grâce à la mise en oeuvre de mesures de protection de son habitat et à l'application de textes législatifs tels que la Loi de protection des mammifères marins des Etats-Unis. La population de l'espèce est passée de 200 à 500 individus dans les années 1950 à près de 20 000 en 2010. Avant l'exploitation de l'espèce pour son épaisse fourrure, l'Otarie de l'île Guadalupe était probablement l'espèce de phoque la plus abondante des îles du sud de la Californie, avec une population qui atteignait 200 000 individus.

Quelques espèces de plus en plus menacées

D'après cette mise à jour de la Liste rouge, plusieurs espèces de mammifères sont exposées à des menaces croissantes du fait de la chasse et de la perte de leurs habitats. Le très discret Chat doré africain (Caracal aurata) est passé de la catégorie "Quasi menacé" à "Vulnérable" en raison du déclin de ses effectifs.
Le Lion de mer de Nouvelle-Zélande (Phocarctos hookeri), l'un des lions de mer les plus rares de la planète, précédemment "Vulnérable", est reclassé "En danger", surtout en raison de maladies, de la modification des habitats due à la pêche et de morts accidentelles suite à des prises accessoires. L'espèce ne s'est jamais remise du grave déclin de ses effectifs dû à la chasse commerciale au début du 19e siècle.



Malgré la réussite des mesures de conservation prises en Afrique du Sud, le Lion (Panthera leo) est toujours classé dans la catégorie "Vulnérable" sur le plan mondial à cause de son déclin dans d'autres régions. La sous-population d'Afrique de l'Ouest est classée "En danger critique" d'extinction en raison de la dégradation de son habitat, du déclin de ses proies dû à la chasse non durable et des conflits avec les humains. Un déclin rapide est également constaté en Afrique de l'Est, où l'espèce était pourtant historiquement abondante, principalement en raison des conflits avec les humains et du déclin de ses proies. Le commerce des os et d'autres parties du corps, utilisés en médecine traditionnelle, tant dans la région elle-même qu'en Asie, apparaît comme une nouvelle menace pour l'espèce.
L'évaluation des 84 espèces d'orchidées cypripèdes d'Asie tropicale, qui comptent parmi les plus belles plantes ornementales de la planète, montre que 99% de ces espèces sont menacées d'extinction, essentiellement à cause d'une cueillette excessive à des fins horticoles et de la perte de leurs habitats. Tout commerce international de ces espèces est interdit en vertu de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), mais il persiste en raison de l'insuffisance des dispositifs d'application sur le plan national. Malgré le fait que ces espèces soient pour la plupart représentées dans les collections cultivées, leur perte à l'état sauvage porterait atteinte de façon importante à leur diversité génétique et à leur pérennité. Ainsi, Paphiopedilum purpuratum, une espèce rare présente au Vietnam, en Chine et à Hong Kong, est classée "En danger critique d'extinction". Elle est menacée par la fragmentation et la dégradation de son habitat, et par une cueillette excessive à l'état sauvage pour le commerce horticole régional et international.
Cette mise à jour incorpore 44 espèces de plantes médicinales Indiennes, qui sont toutes menacées d'extinction en raison de la perte de leurs habitats et d'un prélèvement excessif. Aconitum chasmanthum, une plante extrêmement toxique, endémique de la région himalayenne de l'Inde et du Pakistan, est classée "En danger critique d'extinction" en raison du prélèvement excessif de ses racines et ses tubercules, ainsi que de la perte de son habitat suite à des avalanches et à la construction de routes à haute altitude. Les racines et les tubercules, qui contiennent des alcaloïdes, sont utilisés en médecine ayurvédique et homéopathique et sont cueillis en grandes quantités.
Deux espèces de crabes, Karstama balicum et Karstama emdi, sont classés "En danger critique d'extinction" parce que leur seul habitat connu – la grotte Giri Putri à Bali – est menacé par le tourisme croissant et les cérémonies religieuses qui s'y déroulent. Des études sur ces espèces sont menées actuellement afin de définir des stratégies de conservation appropriées.
Dix-neuf des 143 espèces de gobies évaluées dans la région des Caraïbes sont menacées d'extinction, essentiellement en raison d'un déclin de 59% des habitats de récifs coralliens entre 1979 et 2011 et à cause Poisson-lion envahissant (Pterois volitans). Les gobies sont l'une des plus grandes familles de poissons marins, avec plus de 2000 espèces, dont quelques-unes comptent parmi les plus petits vertébrés de la planète, comme le Gobie pygmée (Pandaka pygmaea), classé "En danger critique d'extinction", qui ne mesure que 1 à 1,5 cm. Un autre gobie, Coryphopterus lipernes, qui n'atteint que 3 cm, est classé dans la catégorie "Vulnérable". Coryphopterus hyalinus, précédemment classé en "Préoccupation mineure", est maintenant passé dans la catégorie "Vulnérable" en raison de la menace croissante que représente le Poisson-lion envahissant.
Si aucune nouvelle espèce n'a été incorporée dans la catégorie "Eteint", 14 espèces ont été classées "En danger critique d'extinction (peut-être éteint)", dont le sempervirent Magnolia emarginata, un arbre endémique d'Haïti, qui a subi une réduction estimée à 97% de son habitat forestier depuis un siècle. Dix espèces d'orchidées endémiques de Madagascar, dont l'Angraecum mahavavense à fleurs blanches, sont également entrées dans la Liste rouge de l'UICN dans la catégorie "En danger critique d'extinction (peut-être éteint)", principalement en raison de la perte de leurs habitats forestiers et de la cueillette illicite.
"Il est encourageant de constater l'amélioration du statut de plusieurs espèces grâce à des actions de conservation", déclare Jane Smart, Directrice du Programme mondial des espèces de l'UICN. "Cependant, cette mise à jour met aussi en lumière un déclin dévastateur dans les populations de certaines espèces.
La Liste rouge de l'UICN est la voix de la biodiversité qui nous indique où nous devons focaliser notre attention urgemment, et elle nous dit clairement qu'il faut agir aujourd'hui afin de mettre en place des politiques de conservation et des programmes de terrain plus forts afin de protéger les espèces et d'arrêter leur déclin."

Le Forfait + à 200 DA L'ANNONCE

*UNE PETITE ANNONCE DE 4 LIGNES DONT CHACUNE COMPRENDRAIT - 26 SIGNES (ESPACE COMPRIS)

Offre d'emploi

Société internationale, Cherche assistante de direction, bonne présentation, apte à se déplacer, maitrise de l'outille informatique, multilingue (arabe, français, anglais), envoyer CV a l'adresse mail suivante : **a.icbss@yahoo.fr ou b malikssa@yahoo.fr**

EMPLOI DEMANDES

Jeune homme licencié en science politique cherche emploi, sérieux et dynamique, ayant expérience. Tél. : (0560) 31.47.11.

J.F., 24 ans, licence en droit, sérieuse et dynamique cherche emploi dans le domaine ou autres. Tél. 0561.92.15.91.

J. H., architecte avec expérience maîtrise logiciel de dessin 2D 3D cherche emploi en sous-traitance avec Bet, ou en suivi de chantier.
Tél. : (0773) 51.40.25
Email : aminsami82@yahoo.fr

J.H., 34 ans superviseur HSE, cherche emploi dans une société nationale ou privée ou étrangère. Tél. : (0782) 54.09.72 / (0558) 39.96.59.

J. H., 25 ans, maîtrise l'outil informatique, ayant un diplôme «Agent technique en informatique », exp 6 ans. Ayant exercé les métiers d'infographe, de photographe pendant 5 ans et agent de saisie de dans un cybercafé. Tél. : (0561) 26.55.55

J. F., licenciée en sciences juridiques et administratives, ayant le certificat d'aptitude à la profession d'avocat (CAPA), 5 ans d'expérience dans le domaine administratif. Cherche travail dans le domaine ou autre.
Tél., (0664) 52.12.40.

JF. 25 ans sérieuse, titulaire d'une licence en commerce International cherche Emploi.
Tél : (0665) 53.77.86

J. H., ingénieur d'état en planification et statistique, expérience dans la planification et le suivi des projets, attestation de maîtrise Ms Project, , SPSS et XL stat, dégagé vis-à-vis du service nationale.
Tél. : (0553) 63.53.37

H. 41 ans, chauffeur catégoré léger, éxpérimenté, cherche emploi dans société publique ou étrangère, Alger et ses environs.
Tél. (0560) 72.67.07

J. H., âgée de 24 ans, titulaire d'une licence en sciences de gestion, option finance cherche un emploi dans le domaine.
Tél. : (0550) 71.01.18

Menuisier maîtrisant le travail sur bois, vernissage et autres, cherche emploi à temps plein ou à mi-temps pour villas ou appartements ou autres.
Tél. : (0773) 03.55.91

J.F., 23 ans, licencier en psychologie chimique, 6 mois de stage pratique au sein de l'hôpital Mustapha, un mois de stage mémoire à CPMC centre Pierre Marie Curie. Elément sérieux et ambitieux, bonne condition physique, maîtrise l'outil informatique.
Tél. : (0551) 12.48.14.

J. H., 35 ans, licence en finance + tech en informatique, exp 2 ans, assistant administratif principal au ministère + 03 ans chargé de recouvrement. Tél. (0664) 25.96.12

Dame cherche emploi comme garde-malade, Alger
Tél : (0560).30.08.96

J. H., cherche emploi comme réceptionniste ou gérant de restaurant.
Tél. : (0795) 97.58.41.

Jeune fille, licenciée en interprétariat et traduction (arabe, français, anglais) 8 ans d'expérience. Cherche emploi dans une société étatique ou privée.
Tél. (0776) 01.25.27

H âgé de 43 ans, marié avec 02 enfants, sérieux, cherche emploi comme chauffeur dans une entreprise nationale ou multinationale, expérimenté et bonne présentation.
Contacter : (0560).72.67.07

H. 50 ans, BEB, cherche emploi comme gérant de commerce ou équivalant
Tél : (0541).89.99.37

JF ing d'etat en Informatique avrc experiences cherche emploi dans le domaine ou autre
Tél : 0794 36 64 09

Homme retraité, sérieux, ponctuel, dynamique, cherche emploi chauffeur poids léger «B», agent de bureau, agent de sécurité, réceptionniste, gardien, ou autre domaine libre de suite.
Tél. : (0790) 62.40.19

Société SHRL ALDZ ALGERIE

Cherche comptable (femme), moins 40 ans, un déclarant de douane (homme) expérience plus de 03 ans.

Tél. (0553) 58.89.97

Villa

Vends villa coloniale, 1050 M2 acte notarié, livret foncier, située les Sources, Bir Mourad Raïs.

Tél. (0661) 59.51.07

Location

Location d'un bloc de bureaux +1000m2, plus parking de 800m2.
Situé sur l'autoroute Z.I. Oued Smar à 5 minutes de l'Aéroport.
Convient pour banque ou firme étrangère. Intermédiaires s'abstenir.

Contact : 0770 25 19 03

Une mère de 3 enfants en bas âge, dont le mari est gravement malade, demande à toute personne pouvant l'aider à payer son loyer et à subvenir aux besoins de sa famille de bien vouloir la contacter au
(0779)15.09.25.

Que Dieu vous récompense.
CCP 173 123 80 clé 88

SOS

Femme âgée de 38 ans, sans ressources, demande une aide charitable pour acquérir du lait réf. : Biomil ou Célia 1er âge dont le prix d'achat atteint les 400 DA, pour son bébé gravement malade. Contacter Mme Attalah Kheira, Cité 300 logts Bloc 24 n° 300 zone 10 Mascara 29000.

Tél. : 0781509853 CCP N° 170 280 10 clé 90.

SOS

Madame Kheira Attalah, âgée de 38 ans et mère de 3 petits enfants, victime de brûlures au bras droit (handicapée), ce qui a nécessité une ablation, mais faute d'une prise en charge adéquate cette malheureuse dame a fait une rechute. A cet effet, elle sollicite les âmes charitables pour une aide afin de compléter sa radiothérapie dans les établissements privés. A titre indicatif, chaque séance de radiothérapie coûte 5 000,00 DA, alors que la brûlure a besoin de plusieurs séances selon les protocoles décidés par les spécialistes pour compléter son traitement et éradiquer la maladie. Pour tout contact, appeler le n° **(0557) 17.70.68.**
Que Dieu récompensera les bienfaiteurs,
Mme Attalah Kheira.
BP n° 604 RP Baba Ali – Algérie, Mascara

Villa

Vends villa R+1, résidence La Roseraie à Ouled Fayet – Alger.
160 m² bâtis/422 m²
Prix : 7,5 M

Tél. (0661) 69.36.30

A VENDRE

Terrain 2300 m2 avec maison F5 à 4 km de Miliana

Tél : 0772 73 24 72

VEND

terrain de 300m2 à Ziama Mansoureah (W. Jijel)

Tél. : (0560)35.17.68

Terrain

Vends un terrain agricole, bien plat, 2 811 m², au lieu-dit Tarha Das Ouvarnou Taguersift, Freha - T.O - avec établissement d'un certificat de possession 2 100 DA m².

Tél. (0550) 65.04.02

Félicitations

Les familles Laroussi et Guerira d'Alger félicitent vivement leur fils et petit-fils

Djamel-Eddine



pour sa brillante obtention de l'examen de 6ème, ce fameux sésame qui permet à notre prince aimé de rejoindre le collège de l'enseignement moyen dès la prochaine rentrée scolaire incha Allah.
Nous félicitons aussi notre poupoune national pour son anniversaire fêté le 21 juillet 2015.

Villa

Vends villa R+1, 2 façades, 2 accès, superficie 250 m², RDC 150 m², 2F2, 2 garages + jardin, 1er étage 189 m², grand salon, cuisine, 4 pièces, salle de bain, terrasse (une chambre), à Beni Messous Sidi Youcef.

(0560) 69.59.54



www.jeune-independant.net
Fondé le 28 mars 1990
QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION
Maison de la Presse
Tahar-Djaout
1, rue Bachir-Attar,
Place du 1er-Mai
16016 Alger
Tél. :
(021) 67.07.48/49
(021) 67.15.45
(021) 67.31.83
(070 25.19.19
Fax :
(021) 67.07.46

Edité par la SARL Groupe Presse et Communication au capital de
9 764 000 DA

Gérant
ALI MECHERI
Directeur de la publication
AMINE ALOUACHE
direction@jeune-independant.net

Directeur de la Rédaction
BOUDJEDRI TAHAR
(KAMEL MANSARI)

IMPRESSION
Centre : SIA
Ouest : SIO
Est : SIE
SIMPRAL

FLASHAGE
Centre, Est : LJI

DIFFUSION
Centre : CIDP.
Ouest : SEDOR.
Est : Eurl KDP

PUBLICITÉ
Régie pub JI
Tél. : (021) 66.26.13
Fax : (021) 66.06.10
pub@jeune-independant.net

CONTACTEZ AUSSI ANEP
1 rue Pasteur, Alger
Tél. : 021 73 76 78
021 73 71 28
021 73 30 43
Fax : 021 73 95 59

BUREAUX RÉGIONAUX
- Annaba
3, rue Ibn Khaldoun, Annaba
Mob. : (0662) 18.41.81
Fax : (038) 80.20.36
- Tizi Ouzou
6, rue Capitaine Si Abdallah
15 000 Tizi Ouzou
Tél. : (026) 22.95.62
Fax : (026) 22.95.62
- Constantine
Maison de la persse Ahmed Taâkoucht, Constantine
Tél-Fax : (031) 66.32.64
- Bejaïa
Bejaïa : Centre Commercial SABRACHOU, Quartier Sghir Bureau N°10
N° Tél : 034-12-66-21
Email : ljibejaia@yahoo.fr
- Tipasa
B.P. 66-A
42 000 Tipasa
Tél. : (024) 43.60.26

© 1990-2015
Jeune-Indépendant. Tous droits réservés. Reproduction partielle ou totale, par quelque procédé que ce soit, interdite sans autorisation expresse de la Direction. Les documents remis, envoyés ou électroniquement transmis au journal ne sont pas retournés et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation, sauf accord écrit préalable.

Quelle coupe de cheveux adopter quand on a le visage rond ?

La coiffure idéale pour un visage rond doit affiner et allonger le visage. Le visage rond est en effet un visage doux, avec un petit côté enfantin, voire angélique. De nombreuses coupes de cheveux sont possibles avec cette forme de visage, mais si vous voulez afficher un look plus femme, il existe quelques astuces. L'objectif est d'allonger le visage afin de casser cette rondeur en créant du volume sur le dessus de la tête, grâce à une frange. Pour mettre en valeur votre visage rond, celle-ci ne doit pas être trop droite, mais au contraire coiffée sur le côté. Vous pouvez également créer de la matière au niveau des longueurs, en adoptant une coupe de cheveux longue ou mi-longue. Ces deux astuces vont permettre d'équilibrer le visage et de l'affiner tout en subtilité. Évitez en revanche les boucles, qui vont accentuer le côté angélique et poupon du visage, et préférez les cheveux lisses, plus femme fatale.



Quelques idées de coupes de cheveux

En panne d'idée de coupes de cheveux pour votre visage rond ? Essayez le dégradé : il va permettre d'apporter un joli mouvement et de la structure, essentielle pour contrebalancer la rondeur des traits, et pour donner une note un peu plus glamour et féminine à votre coupe de cheveux. Une raie asymétrique et/ou une large mèche de cheveux qui barre le front sont également parfaites pour rééquilibrer la forme du visage.

Vous pouvez également miser sur les coupes très structurées, comme un carré plongeant très affirmé, afin de contraster avec la rondeur du visage.

Les coupes de cheveux courtes sont généralement déconseillées sur les visages ronds. Mais si vous y tenez, préférez les coupes floues, avec un minimum de volume sur le dessus de la tête. Une longue frange, une large mèche ou des boucles volumineuses seront vos meilleurs atouts sur cheveux courts !

COMMENT SE FAIRE DES MÈCHES À LA MAISON ?



1/ Assurez la référence

Choisissez bien la référence couleur en fonction de votre base naturelle : un ton à un demi-ton plus clair. L'idée ? Ne pas chercher à rivaliser avec le coloriste mais jouer la sécurité pour apporter une nuance subtile, sans changement radical (surtout pas !). Préférez les kits qui contiennent un applicateur peigne plutôt qu'un bonnet, avec lequel on visualise moins bien la pose de la couleur. Et travaillez sur cheveux secs.

2/ Méchez des cheveux longs

Pour un effet naturel avec des pointes plus claires, travaillez en trois phases : 1/ faites une première série de mèches en partant de la racine, tout autour de la raie, et glissez vers la pointe. Laissez un centimètre et demi entre chaque. 2/ Initiez une seconde série de mèches, disposées entre les précédentes, en débutant à la moitié du cheveu et en allant toujours jusqu'aux pointes. 3/ Faites de même en commençant aux trois quarts de la longueur.

3/ Éclairez une petite tête

Vous avez les cheveux courts ? Là encore, bossez en démarrant à la racine, au niveau de la raie, puis prolongez sur les longueurs, jusqu'aux pointes. Ensuite, concentrez-vous sur la partie basse : passez le peigne de façon superficielle pour un effet soleil, sans toucher à la racine.

4/ Laissez poser

Pendant le temps de pause (celui inscrit sur le mode d'emploi), paressez pour la bonne cause (nan, on ne passe pas l'aspirateur en faisant du Pole Dance autour du tuyau) afin que le produit reste bien localisé (= risque de tâches). Pour vérifier que la couleur a pris, prenez une des dernières mèches réalisées et faites glisser le produit entre le pouce et l'index. Si c'est OK, rincez. Sinon, patientez deux à trois minutes.

5/ Rincez, soignez !

Rincez à grande eau en passant les doigts dans les cheveux pour les libérer du produit colorant, puis procédez au shampooing en utilisant celui qui est fourni. Terminez par un masque profond, à laisser poser de 5 à 10 minutes, pour préserver le cheveu. Petit conseil du pro : si vous avez une copine bien intentionnée à portée de main, recrutez-la comme coloriste. Les mèches maison, c'est comme l'amour… C'est plus facile à deux.

ASTUCES ANTI PIEDS SECS



Avoir les pieds secs peut être source d'inconfort, et favorise l'apparition de la corne. Pour éviter le mal de pied et soigner cette sécheresse, il faut soigneusement préparer l'épiderme avant de l'hydrater.

Pour combattre les pieds secs : un ponçage et gommage réguliers

Les pieds secs doivent être soigneusement hydratés. Mais pour bénéficier au maximum des bienfaits de la crème, il faut d'abord préparer l'épiderme, très épais, à recevoir le soin. Commencez par un bain de pied. Diluez du gros sel dans de l'eau tiède, et laissez tremper 10 minutes environ. Ensuite, frottez les zones où se développe la corne (talon et orteils) avec une pierre ponce. Effectuez des mouvements circulaires doux et réguliers, jusqu'à ce que la peau soit lisse et souple. Attention à ne pas brosser trop vigoureusement, de peur d'endommager la peau et, au contraire, de provoquer une recrudescence de corne sur cette zone.

Finissez par gommer l'ensemble du pied. Vous pouvez fabriquer un gommage maison avec du gros sel, du sucre, du jus de citron et de l'huile d'olive.

Bien hydrater les pieds secs

Une fois la peau bien préparée, massez avec une crème très hydratante, de préférence à base d'urée. Vous pouvez aussi choisir du beurre de karité, ou fabriquer un baume naturel à base d'huile d'olive, de miel et de citron. Pour encore plus d'efficacité, avant de vous coucher, enduisez le pied d'une couche généreuse de produit, et recouvrez avec une chaussette en coton. Au matin, la peau est souple, et parfaitement hydratée. Enfin, évitez de porter des chaussures trop étroites. Les zones de frottement entraîneraient un retour de la corne.

Le lait est-il un aliment gras ?



Non, le lait n'est pas gras, et il ne peut pas l'être, puisqu'il apporte déjà 90% d'eau ! Entier, il contient 3,5% de matières grasses et 1,5% lorsqu'il est demi-écrémé et moins de 0,3% quand il est écrémé. Le lait n'est donc pas un aliment gras, même lorsqu'il est entier. Il est important de retenir que quel que soit le taux de matières grasses, le lait apporte toujours autant de calcium et de protéines.

Boulettes de Poulet Hachée aux Champignons

Ingrédients:

4 morceaux de poulet
1 tête d'ail
1 boite de champignon
1 blanc de poulet hache
Persil
Farine
Sel, poivre noir, cannelle
1 cas paprika
Huile

Méthode:

Dans une marmite, faire revenir les morceaux de poulet, l'ail hache dans 2 cas d'huile. Assaisoner
couvrir d'eau mélange au paprika.
Ajouter les champignons et laisser cuire



35min.
Entre temps préparer les boulettes: mélanger le poulet hache avec du persil. Assaisonner
Former de petites boules. mouiller la main a chaque fois pour former de belles boules.
Rouler les boulettes dans la farine.
Frire dans l'huile chaude.
Egoutter puis plonger dans la sauce et laisser mijoter quelques minutes (5min).
Servir aussitôt.

macarons aux amandes

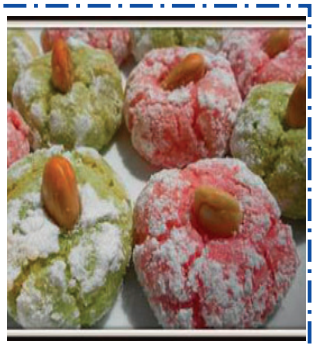
Ingrédients (8 personnes):

• 500g d'amandes mondées et finement moulues
• 300g de sucre glace
• 2 càs d'eau de fleur d'oranger
• 2 blancs d'oeufs
• Extrait de framboise et de pistache
• Sucre glace et amandes entières mondées pour la déco

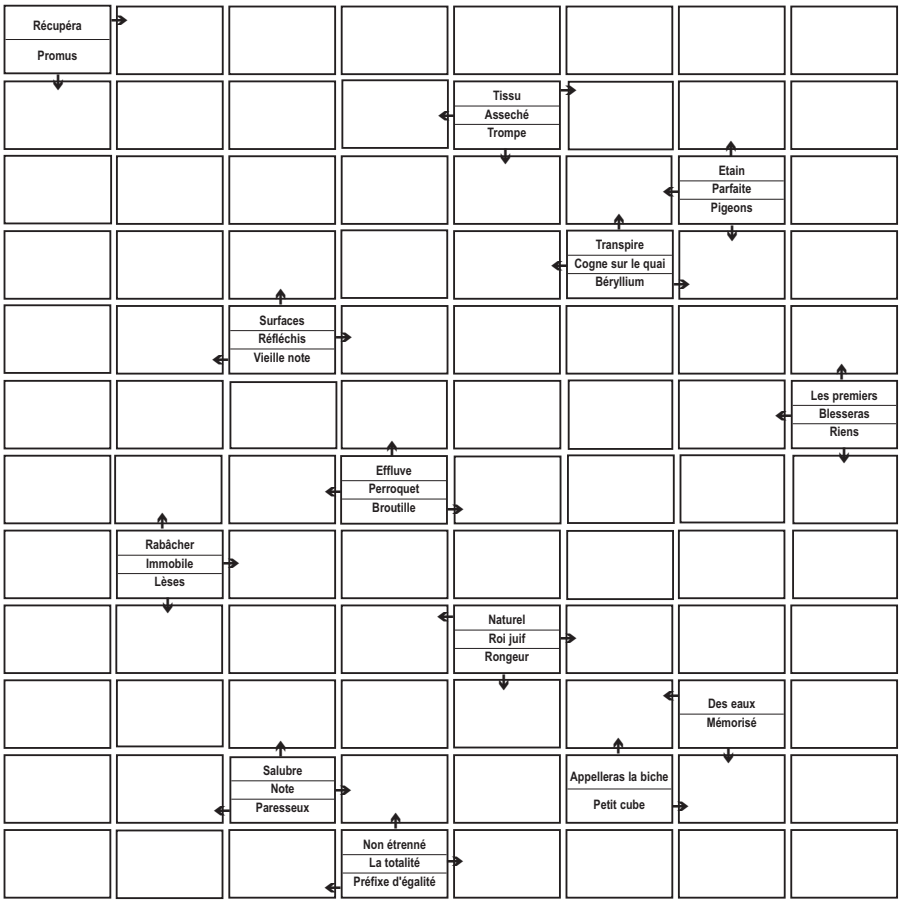
Préparation:

1/ Mélanger les amandes, le sucre glace et l'eau de fleur d'oranger. Incorporer les blancs d'oeufs et bien mélanger jusqu'à obtention d'une pâte homogène qu'on peut façonner. Incorporer les extraits ou les colorants et bien mélanger.

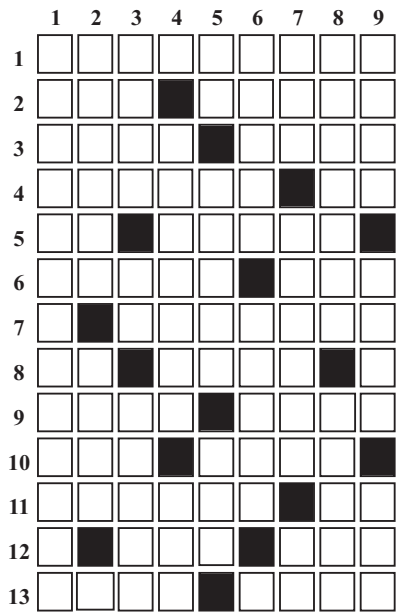
2/ Façonner des boules que vous enrouler dans du sucre glace. Les piquer d'une amande.
Les disposer dans une plaque allant au four et recouverte de papier cuisson.
Enfourner à 160°C pendant 15mn...il faudra surveiller la cuisson !!! Il ne faut surtout pas que vos boules changent de couleur.



Mots fléchés n° 1446



Mots croisés 9/13 n° 1446



HORIZONTALEMENT

1. Murmurer - 2. Elle criaille - Crayon noir - 3. Détruire - Gaz atmosphérique - 4. Distingué - Pronom réfléchi - 5. Ferrure en T - Courts métrages - 6. Eau française - Etendue pierreuse - 7. Collection de plantes desséchées - 8. Question de bronzage - Vieux protecteurs - 9. Rythmes - Petits socles - 10. Bichera - Voiture américaine - 11. Remise - Etalon - 12. Mec - Eclusée - 13. Placée chez un notaire - Manière de vivre coûteuse.

VERTICALEMENT

1. Rideaux de protection - 2. Nanties - Tourne - 3. Pas fictif - Pour appeler - Fonctions - 4. Amuses - Promise - 5. Bec - Employé d'étude - Courant électrique - 6. Doté - Obstinée - 7. En habit d'Eve - Estimée - Englouti - 8. Débarrassée de sa protection - Mari - 9. Lanière de cuir - Considérable - Rait.

SOLUTION MOTS FLECHES N° 1445

Horizontalement

- PLATANE
CAIN - SIG
ARSINE - O
TES - ISSU
ANALE - UT
ST - ECUS -
THESES - H
REM - SIRE
OSES - NUL
PEU - PESE
H - TOISEE
EBENE - SS

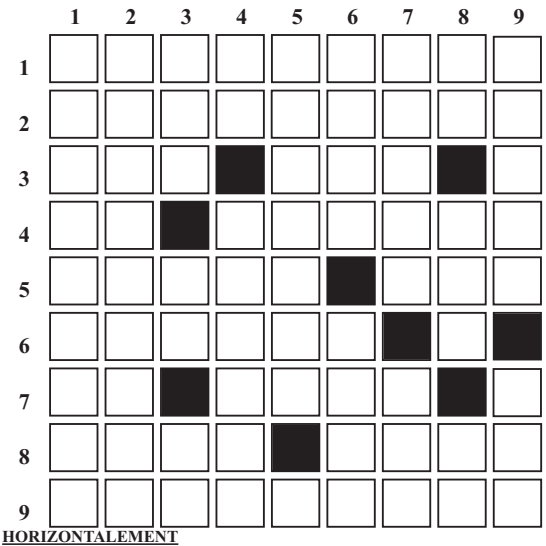
Verticalement

- CATASTROPHE
PARENTHESE - B
LISSA - EMEUTE
ANI - LES - S - ON
T - NIECES - PIE
ASES - USINES -
NI - SUS - RUSES
EGOUT - HELEES

SOLUTION N° 1445

Horizontalement
DISPOSANT
IRA - RELIE
VAIS - CIEL
ENSERRAS -
RI - NEES - C
TETANT - AA
INATTENDU
S - USA - UNS
SIX - BLE - E
AS - CLIENT
NEFLES - UT
TUEE - SUIE
ETE - DENTS
Verticalement
DIVERTISSANTE
IRANIEN -
ISEUT
SAIS -
TAUX - FEE
P - SENATS -
CLE -
OR -
RENTABLE - D
SECRETE -
LISSE
ALIAS -
NUEE - UN
NIES - ADN -
NUIT
TEL -
CAUSETTES

Mots croisés 9/9 n° 1446



HORIZONTALEMENT

1. Bouillant - 2. Allouette grasse - 3. Cloison - Colle forte - 4. Sur un bristol - Anticipée - 5. Remarquée - Légumineuse - 6. Russes - 7. Id est - Gogo biblique - 8. Héros suisse - Vase funéraire - 9. Primordial.

VERTICALEMENT

1. Très grande étendue - 2. Monuments funéraires - 3. Sans tache - Possessif - En les - 4. Code postal - Pays de France - 5. Mouchetées - 6. Affluent de l'Oubangui - Bond - 7. Four - Canton de Tell - 8. Vieille note - Bœuf sauvage - Apparu - 9. Vin sec - Semblable.

SOLUTION N° 1445

Horizontalement
APPRETEES
SOUILLURE
CUREE - TRI
EPELER - EN
NO - S - EMUE
SNP - AGIR -
INOCULE - B
OEIL - ELFE
NES - ORSEC

Verticalement
ASCENSION
POUPONNEE
PURE - POIS
RIELS - CL -
ELEE - AU - O
TL - REGLER
EUT - MIELS
ERREUR - FE
SEINE - BEC

SODUKU 175

Pour jouer au Soduku

- Placer un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide
-Chaque ligne, chaque colonne et chaque carré de neuf cases, délimité par un trait plus gras, doivent contenir les chiffres de 1 à 9
-Chaque chiffre ne doit apparaître qu'une fois dans la ligne, la colonne et la région
Le total des chiffres de chaque région doit être égal à 45

1		5	7		3		4	
	7			9		8		1
	1		2		5	7		
8								2
		9			6		3	
6		8	2				1	
				8				
	2				7	9		8

SOLUTIONS

2	8	7	5	4	9	6	3	1
6	4	3	2	1	7	8	9	5
1	9	5	8	6	3	4	7	2
7	2	6	4	9	5	3	1	8
8	5	1	3	7	6	2	4	9
4	3	9	1	2	8	5	6	7
5	1	4	9	3	2	7	8	6
9	7	8	6	5	4	1	2	3
3	6	2	7	8	1	9	5	4



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME
ET DE LA VILLE
Office de Promotion et de Gestion Immobilière de Sétif

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DES MARCHES DE REALISATION

Conformément aux dispositions du décret présidentiel n° 10-236 du 07-10-2010 complété et modifié et portant réglementation des marchés publics, l'Office de promotion et de gestion immobilière de SETIF informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à **l'Appel d'Offres National Restreint N° 29/2013 du 16/12/ 2013** relatif à la réalisation en **lot TCE sauf VRD** du projet ci-dessous, Qu'à l'issue de la séance de jugement et évaluation des offres, le marché est attribué provisoirement à l'entreprise suivante :

Projet	ETB	NIF	Note Technique	Montant (DA)	Délai	Observations
20/5000 Logts «LPL» à TELLA (Sétif) programme 5000Logts «RPHP» année 2010-2014	BEREGUES ALLAOUA	**195619250000346**	45.50	**44 612 061.05** DA	15 Mois	Moins-Disant

- Les soumissionnaires ont un délai de trois (03) jours à partir du premier jour de la parution du présent avis pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières.
- Les soumissionnaires ont un délai de dix (10) jours à partir du premier jour de la parution du présent avis pour formuler d'éventuels recours.

LE DIRECTEUR GENERAL

Le Jeune Indépendant du 25/07/2015 /ANEP N° 337 342

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE TIARET
DAIRA DE MAHDIA
COMMUNE DE MAHDIA

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N° 06 /2015

- La commune de Mahdia lance un avis d'appel d'offres national restreint pour la :
- Rénovation des réseaux d'AEP des quartiers (245, 30, 50,20 logts) commune de Mahdia
- Les entreprises intéressées par le présent avis peuvent retirer le cahier des charges auprès du bureau de l'équipement de la commune de Mahdia pendant tous les jours de la semaine contre paiement de la somme de **2000.00 DA** pour chaque cahier des charges.
- Les offres qui doivent être adressées auprès du bureau de l'équipement de la commune de Mahdia dans un seul pli devront être déposées sous plis anonymes et ne doit porter que la mention suivante : (Avis d'appel d'offres à ne pas ouvrir)

Et doivent être accompagnées des pièces suivantes :

Offre technique :
- Copie du Registre du Commerce.
- Certificat de qualification et classification de l'entreprise (catégorie 04 et plus activité principale hydraulique). en cours de validité.
- Copie de la Carte d'immatriculation fiscale.
-Références professionnelles délivrées par les divers partenaires.
- Copie du Casier judiciaire moins de trois mois.
- Copie de l'extrait de rôle moins de trois mois apuré ou échéancier de paiement
- Copie des attestations de Mise à jour CNAS - CASNOS - CACOBATH en cours de validité.
- Liste des moyens humains et matériels.
- Planning et délais d'exécution des travaux.
-Copie des Bilans des trois dernières années paraphée par les services des impôts.
- Le cahier des charges signé, paraphé rempli, caché porte la mention « lu et accepté ».
- Déclaration à souscrire + déclaration de probité signée et paraphée, datée, remplie et cachée porte la mention « lu et accepté»
- Copie de l'Attestation de dépôt des comptes sociaux délivrés par les services du CNRC en cours de validité.
- Copie du Statut particulier de l'entreprise.

Offre financière :
- La lettre de soumission remplie datée, visée et signée.
- Le bordereau des prix unitaires rempli daté, visé et signé.
- Le devis quantitatif et estimatif rempli daté, visé et signé.
- Le délai est fixé à 15 jours à partir de la date de parution du présent avis dans la presse + BOMOP.
- Les soumissionnaires sont donc cordialement invités à y assister. La date limite de dépôt des offres est fixée au dernier jour à 13 H. L'ouverture des plis se fera le dernier jour ouvrable de la date limite des offres à 14 H au siège de la commune de Mahdia.

NB : Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant **105** jours à compter de la date de clôture du présent avis.

Le chargé de la gestion des affaires de la commune

Le Jeune Indépendant du 25/07/2015/ANEP N° 337 592

GRILLE TARIFAIRE LE JEUNE INDÉPENDANT

Espace	Surface	Prix NB HT	Prix NB TTC	Prix couleur HT	Prix couleur TTC
1 page	360 x 250	140 000,00	163 800,00	215 000,00	251 550,00
½ page	180 x 250	80 000,00	93 600,00	115 000,00	134 550,00
¼ page	180 x 250	38 000,00	44 460,00	60 000,00	70 200,00
1/8 page	90 x 125	28 000,00	32 760,00	**ND**	**ND**
1/16 page	90 x 60	8 000,00	9 360,00	**ND**	**ND**
1/32 page	45 x 60	5 500,00	6 435,00	**ND**	**ND**
Oreille P1	90 x 60	**ND**	**ND**	12 000,00	14 040,00
Oreille P 24	90 x 60	**ND**	**ND**	10 000,00	11 700,00
Bandeau P1	50 x 250	**ND**	**ND**	49 000,00	57 330,00
Bandeau P 24	50 x 250	**ND**	**ND**	37 000,00	43 290,00
Double Band p1	51 x 250	**ND**	**ND**	98 000,00	114 660,00
Double Band p24	52 x 250	**ND**	**ND**	74 000,00	86 580,00
Double Band page	53 x 250	**ND**	**ND**	30 000,00	35 100,00
Patte P1	25 X 250	**ND**	**ND**	25 000,00	29 250,00
Patte P24	25 X 250	**ND**	**ND**	19 000,00	22 230,00
¼ P2 à 5 et 24	250 x 90	50 000,00	58 500,00	65 000,00	76 050,00
Page 2	360 x 250	**ND**	**ND**	250 000,00	292 500,00
Page 24	360 x 250	**ND**	**ND**	315 000,00	368 550,00
Publireportage	360 x 90	190 000,00	222 300,00	300 000,00	351 000,00

LE JEUNE INDEPENDANT

LE JEUNE INDEPENDANT EST DESORMAIS DISPONIBLE SUR VOS SMARTPHONE. TELECHARGER NOTRE APPLICATION ANDROID SUR GOOGLEPLAY



KIOS COM
Lisez INDEPENDANT
Sur : www.kioscom.com
Google play App Store
contact@kioscom.com

TF1 — 20:55 Qui veut gagner des millions ?



Spéciale comiques
Des personnalités tentent de récolter un maximum de fonds au profit d'associations qui leur tiennent à cœur. Anne Roumanoff et Eric Antoine défendent le Secours populaire du Vaucluse, qui lutte contre la précarité. Quant à Anthony Kavanagh et Bruno Solo, ils se mobilisent pour La Voix de l'enfant, qui contribue à la défense des mômes en détresse. Sont également présents : Cyril Hanouna et Jean-Luc Lemoine pour Les Anges de la rue ainsi que Jean-Marie Bigard et Marc-Antoine Le Bret pour Les Bouchons d'amour. Enfin, Arnaud Tsamere et Jeff Panacloc soutiennent PETA France.

CANAL+ — 20:58 Colt 45



Armurier talentueux de la police nationale, Vincent Milès est également un tireur d'élite. Récompensé lors d'un concours, il est repéré par des recruteurs pour une agence secrète, qui lui proposent un poste qu'il refuse. Il fait bientôt la connaissance de Milo Cardena, un policier qui s'intéresse de trop près à des munitions expérimentales sur lesquelles il travaille.

M6 — 20:55 Scandal : Les femmes du Pré...



La liaison entre Olivia et le président a été révélée à la presse. Tandis que les journalistes entourent les locaux de Pope et Associés, le père d'Olivia conduit sa fille sur un aéroport privé et tente de la convaincre de partir. Mais Cyrus la persuade de rester à Washington. Fitz demande à Sally Langston, la vice-présidente, de le remplacer provisoirement dans ses apparitions publiques, le temps qu'il règle les choses avec Mellie.

France 2 — 20:55 Fort Boyard



Des personnalités tentent de récolter un maximum de fonds au profit d'associations qui leur tiennent à cœur. Anne Roumanoff et Eric Antoine défendent le Secours populaire du Vaucluse, qui lutte contre la précarité. Quant à Anthony Kavanagh et Bruno Solo, ils se mobilisent pour La Voix de l'enfant, qui contribue à la défense des mômes en détresse. Sont également présents : Cyril Hanouna et Jean-Luc Lemoine pour Les Anges de la rue ainsi que Jean-Marie Bigard et Marc-Antoine Le Bret pour Les Bouchons d'amour. Enfin, Arnaud Tsamere et Jeff Panacloc soutiennent PETA France.

France 3 — 20:50 Le sang de la vigne : Noces d'or à Saut...



Alors qu'il effectue une séance de dédicace pour son dernier livre, l'œnologue Benjamin Lebel fait la connaissance de Jean Lacombe. Celui-ci lui offre une bouteille d'un vin blanc réputé et lui demande de venir estimer sa cave. Le lendemain, le vieil homme et son épouse Léonie, qui allaient fêter leurs noces d'or, sont retrouvés assassinés dans leur maison. Leur collection de quarante millésimes de Sauternes de 1959 à 1998 a disparu.

TV5MONDE — 21:00 Secrets d'histoire



L'animateur propose une plongée dans les coulisses du pouvoir en retraçant l'un des destins les plus romanesques et controversés du XVIIe siècle : celui du cardinal Mazarin. Sans naissance ni fortune, il débute sa carrière au service du pape. Très vite, ses qualités de diplomate et son extraordinaire capacité à tirer profit des circonstances le conduisent à la cour de France. Il se fait apprécier du cardinal Richelieu, qui le recommande à Louis XIII. A la mort de ce dernier, Mazarin, grand séducteur, se rend indispensable auprès d'Anne d'Autriche, régente du jeune Louis XIV. Esthète raffiné et politicien rusé, celui que ses ennemis surnomment avec dédain le « gredin de ...

HORAIRES DES PRIÈRES	ANNABA	CONSTANTINE	ALGER	OUARGLA	CHLEF	MOSTAGANEM	ORAN
Fadjr	03:44	03:51	04:04	04:15	04:13	04:19	04:23
Dohr	12:36	12:40	12:54	12:45	13:01	13:06	13:09
Açr	16:25	16:29	16:44	16:26	16:50	16:54	16:57
Maghrib	19:46	19:49	20:04	19:45	20:10	20:14	20:17
Icha	21:19	21:21	21:37	21:09	21:42	21:46	21:48

LE JEUNE INDEPENDANT

N° 5229 - SAMEDI 9 CHAOUAL 1436

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Météo

	Max	Min
Alger	36°	23°
Oran	34°	23°
Constantine	35°	19°
Ouargla	43°	25°

LES FAMILLES DES 116 DISPARUS DE L'AH 5017 FONT PRESSION SUR AIR ALGÉRIE

Des avocats canadiens lancent un recours pour indemniser les victimes du vol Ougadougou-Alger

Une année jour pour jour après le crash de l'avion d'Air Algérie au Mali, les avocats de plusieurs familles des victimes de l'accident auraient déposé un recours auprès d'une juridiction civile au Canada (pays où résident des familles de personnes décédées dans l'accident) afin d'obtenir rapidement les indemnisations prévues.



Une procédure révélée avant-hier par la chaîne radiophonique française «Radio-bleu» qui précise qu'un recours, qui aurait été déposé au nom d'une famille québécoise devant une juridiction canadienne, pourrait toucher toutes les victimes au cas où leurs proches adhéreraient à l'initiative.

Pour l'instant, précise la radio, les avocats n'auraient en main qu'une vingtaine de dossiers et espèrent réunir ceux de toutes les victimes. Pour cela, ils auraient lancé un appel officiel aux familles des 116 personnes disparues dans le crash. Un appel qui leur permettrait, toujours selon le média, d'avoir plus de poids et ainsi faire pression sur la compagnie aéronautique algérienne Air Algérie. Ce qui pousserait la défense de la compagnie nationale à vouloir accepter de les indemniser pour éviter de passer devant le juge, ajoute la chaîne radiophonique.

Les familles des 116 victimes avaient déposé auparavant une demande d'indemnisation, notamment après les conclusions de l'enquête rendues publiques en avril dernier par le BEA (Bureau d'enquête et d'analyse) et confirmées quelques semaines plus tard par le juge d'instruction chargé de l'affaire du tribunal de Paris et qui avaient fait mention d'une probable erreur de pilotage.

Ces résultats publiés au début du mois en cours par le quotidien français Le Figaro, avaient aussi révélé que les membres de l'équipage étaient des saisonniers, et qu'ils étaient très peu expérimentés dans le pilotage du type d'avion perdu dans l'accident et même qu'ils avaient été mal informés sur les conditions météorologiques avant leur décollage de l'aéroport de la capitale burkinabé, Ouagadougou.

L'avion d'Air Algérie qui devait relier, le 24 juillet 2014 Ouagadougou à Alger, s'était écrasé au Mali faisant 116 morts dont 54 avaient la nationalité française.

Des cérémonies pour commémorer ce drame ont eu lieu hier au Burkina Faso et en Algérie, précise la même source, tandis qu'une autre est prévue aujourd'hui en France.

Amine B.

LA 6e ÉDITION DU FESTIVAL CULTUREL LOCAL DE LA POTERIE S'OUVRE AUJOURD'HUI À MAÂTHKAS

Plaidoyer pour un musée et un marché de la poterie

C'EST AUJOURD'HUI que s'ouvre la sixième édition du festival culturel local de la poterie qu'abritera durant une semaine le CEM Mohammed-Onar de Souk El Khemis, dans la commune de Maâthkas. Un total de 172 artisans dont 80 potiers issus de 23 wilayas prennent part à cette manifestation qui constitue une aubaine d'échange de connaissances, mais aussi de préservation de notre patrimoine matériel et de développement de cette filière artisanale bien ancrée dans les pratiques ancestrales de la région.

Les invités sont accueillis depuis hier matin sur le site par les animateurs du comité d'organisation de ce rendez-vous qui ont mis tous les moyens humains et matériels nécessaires pour assurer le bon déroulement des festivités. Comme à l'accoutumée, le festival comportera des expositions-ventes de différents objets de l'artisanat, ainsi que le marché auquel sont habitués les visiteurs et les hôtes de la localité. Au programme également, quatre conférences qui auront un rôle de sensibilisation sur l'importance de la filière de la poterie au niveau de Maâthkas, tout en mettant l'accent sur les problèmes rencontrés par les artisans et les difficultés d'écoulement de la marchandise qui constitue un véritable casse-tête pour les producteurs locaux. Au volet animation, les organisateurs ont inscrit au programme des galas qu'animeront des chanteurs connus sur la scène artistique à l'image d'Ali Amrane. A travers l'édition de cette année, les responsables du festival souhaitent obtenir un musée à Maâthkas qui sera réservé exclusivement à la poterie. Aussi, des démarches sont entreprises auprès des autorités locales pour aboutir à l'aménagement d'un espace qui servira de marché. Une manière d'encourager les artisans et de les aider dans la commercialisation de leurs produits. En outre, une convention a été signée avec le CFPA de la localité pour former les potiers et la potières, et ce, dans le cadre des démarches visant à préserver cette activité artisanale combien chère aux habitants de la région. Ce sera donc une semaine de joie, de convivialité et de fête, mais aussi un espace d'échange d'idées et de dégagement d'initiatives visant à préserver notre patrimoine et nos traditions de la disparition dans un monde dominé par les technologies modernes.

A. Drifa



OPÉRATIONS DE L'ANP DANS PLUSIEURS RÉGIONS

Saisie de plus de 660 kg de kif traité

DES ÉLÉMENTS de l'Armée nationale populaire ont saisi plus de 660 kg de kif traité et des quantités de carburant destinées à la contrebande dans plusieurs régions du pays, indique un communiqué du ministère de la Défense.

Dans le cadre de la sécurisation des frontières, des éléments des gardes-frontières du secteur opérationnel de Tlemcen/2e Région militaire ont saisi le 23 juillet 2015, une quantité de kif traité s'élevant à 214,4 kg et 4.980 litres de carburant.

Aussi, des éléments des gardes-côtes ont saisi, à Ain Témouchent 24,77 kilogrammes de kif traité, ajoute la même source. Au niveau de la 3e Région militaire, des éléments de la GN du secteur opérationnel d'Adrar ont saisi 424 kg de kif traité. Des éléments des gardes-frontières des secteurs de Tébessa, Souk-Ahras et d'El-Tarf/5e Région militaire ont saisi des quantités de carburant s'élevant à 16 628 litres destinées à la contrebande. En 6e Région militaire, des détachements relevant des secteurs opérationnels de Tamanrasset, de Bordj Badji Mokhtar et d'In Guezam ont arrêté 11 contrebandiers de différentes nationalités.

S. N.

Le trait de Sidou

